LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 230 | Mardi 5 juillet 1977 | 24 pages 25 cents

AUTOBUS DETOURNE — Telle était la scène à l'aéroport John F. Kennedy, hier, alors qu'un homme armé à bord d'un autobus, en haut à droite, tenait la police à distance en retenant des otages à la pointe de l'arme. Deux personnes ont été tuées par le pirate avant que la police ne cerne l'autobus sur la piste de l'aéroport. A la gauche de l'autobus, se trouvent un cordon de policiers et des véhicules d'urgence. (Téléphoto PC)

Après dix heures d'angoisse

Le pirate libère ses douze otages

NEW YORK (Reuter) — L'affaire du détournement de l'autobus à l'aéroport Kennedy est terminée.

La police a annoncé que le pirate, qui s'était emparé du véhicule et de ses occupants a été arrêté, après un siège d'environ 10 heures. Une douzaine de personnes, qui étaient encore aux mains du pirate, ont été libérés.

Sept heures plus tôt, l'homme s'était emparé du véhicule sous la menace de son arme et avait contraint le chauffeur à se rendre à l'aéroport. Quelque 24 personnes se trouvaient alors dans l'autocar.

Au cours du siège à l'aéroport, le pirate a, selon la police, tué deux personnes et en a blessé au moins deux autres. Le trafic aérien a été arrêté.

Au bout de cinq heures, les journalistes, qui se trouvaient à environ 300 mètres des lieux, ont vu l'autocar et les voitures de la police qui l'entouraient s'éloigner brusquement du hangar de la TWA, où le véhicule était demeuré parqué pendant environ cinq heures.

Le pirate, qui serait un homme d'environ 25 ans, de race noire et parlant l'espagnol, a exigé six millions de dollars et un avion capable de le transporter "sur une distance d'au moins 5,000 kilomètres.

Un policier a déclaré aux journalistes qu'il avait menacé de commencer à abattre les otages, mais qu'il n'avait pas fixé d'heure-limite.

L'autocar était parti à 13h30 pour White River Junction, dans le Vermont, de la gare routière de New York, dans Manhattan, à environ 40 kilomètres de l'aéroport Kennedey. Le drame s'est produit après le départ. Le véhicule, selon la police, était alors aux trois-quarts plein.

Une demi-heure plus tard, l'homme bondissait et abattait un homme de 50 ans, John McGavern, d'une balle dans le cou.

Il a déclaré aux autres voyageurs qu'il avait agi pour prouver sa détermination et s'est plaint d'avoir été mal traité aux Etats-Unis.

L'autocar transportait une trentaine de personnes au moment où il est arrivé à l'aéroport. Mais le pirate a libéré quelque 25 passagers noirs et a gardé seulement les blancs comme otages.

Tentative d'assassinat

Complot occidental contre Idi Amin Dada

LIBREVILLE, Gabon (AP) — Le président Idi Amin Dada a révélé lundi au sommet de l'OUA qu'il avait échappé à une tentative d'assassinat inspirée par l'Occident et qu'il avait fait arrêter les conspirateurs.

Confirmant pour la première fois les rumeurs qui avaient couru sur un tel attentat, le président ougandais a déclaré, sous les applaudissements des délégués au sommet de l'Organisation de l'unité africaine: "J'ai capturé certains de ceux qui avaient essayé de m'assassiner. Je les ai eus et nous en reparlerons plus tard au cours de cette réunion."

"Toute la presse occidentale savait ce qui allait m'arriver. Ils envoyaient des gens en Ouganda pour me tuer, en Angola pour tuer le président Agostinho Neto, au Bénin pour tuer le président Mathieu Kerekou et en Guinée pour tuer le président Sekou Toure."

Le maréchal Amin a ajouté que le meurtre du président du Congo Brassaville Marien NGouabi en mars dernier faisait partie de la même conspiration occidentale contre les dirigeants anti-impérialistes d'Afrique.

Gazoduc

Rejet de la vallée du Mackenzie

OTTAWA (PC) — L'Office national de l'énergie a rejeté hier les projets de construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, recommandant plutôt que le gaz naturel d'Alaska soit acheminé vers les Etats américains du sud par un pipe-line, dont le tracé en territoire canadien longe la route de l'Alaska, au sud du Yukon, et traverse en diagonale le nord de la Colombie-Britannique, l'Alberta, et le sud de la Saskatchewan.

Toutefois dans l'intérêt de la population canadienne, l'office demande au consortium Foothills (Yukon), parrainant le projet de la route de l'Alaska, de prévoir un raccordement pour transporter les réserves canadiennes de gaz naturel de l'Arctique.

Foothills (Yukon) devrait présenter une requête à l'office avant le 1er juillet 1979 pour ce raccordement, qui partirait du delta du Mackenzie et longerait la route de Dempster pour rejoindre le pipeline principal au niveau de Dawson, au Yukon.

De plus, Foothills devrait couvrir les coûts indirects socio-économiques de la construction du pipe-line au nord du 60e parallèle, durant les deux premières années de mise en service, jusqu'à concurrence de $200 millions, cette somme couvrirait notamment les coûts des services sociaux et municipaux.

L'office a expliqué avoir rejeté les tracés proposés par la Canadian Arctic Gas au Yukon et dans la vallée du Mackenzie "parce qu'inacceptables sur le plan de l'environnement et parce que les contraintes temporelles sont incompatibles avec les délais nécessaires pour résoudre les problèmes socio-économiques dans la vallée du Mackenzie".

Une troisième requête, présentée par le consortium Foothills pour la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, a également été rejetée par l'office, le financement du projet ne pouvant en outre être assuré.

Cette décision de l'office fait suite au rapport du juge Berger, qui, en mai dernier, concluait que les tracés de la Canadian Arctic Gas au Yukon devaient être rejetés parce que dommageables pour l'environnement et qu'on devrait imposer un moratoire de dix ans sur toute construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie pour permettre le règlement des revendications territoriales entre les populations autochtones et le gouvernement fédéral.

Avant de prendre une décision, le gouvernement canadien doit notamment attendre le deuxième volume du rapport du juge Berger sur les répercussions sociales et écologiques de la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie, ainsi que le rapport du professeur Lysyk, qui effectue une étude similaire touchant au tracé de la route de l'Alaska.

Ces deux rapports devraient être soumis vers le 1er août, avant que la Chambre des communes ne débatte la question.

Le gouvernement canadien s'est engagé auprès du président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, à lui faire part de sa décision avant le 1er septembre.

C'est à cette date que le président Carter doit faire sa recommandation au congrès pour le choix d'un itinéraire.

Outre les projets de la route de l'Alaska et de la vallée du Mackenzie, le gouvernement américain peut également considérer la route "El Paso", qui prévoit l'acheminement du gaz naturel d'Alaska par navires citernes le long de la côte du Pacifique, du versant sud de l'Alaska jusqu'en Californie.

Dans son rapport, l'office affirme qu'il sera nécessaire de construire un pipe-line pour acheminer le gaz du delta du Mackenzie au cours de la première moitié des années 1980 pour répondre à la demande prévue au Canada et aux engagements d'exportation vers les Etats-Unis.

Ce délai pourrait être reporté à 1990 si les exportations étaient supprimées, déclare l'office, qui dit toutefois ne pas recommander une telle mesure, compte tenu des graves pénuries d'énergie qu'ont commencé à connaître les Etats du Midwest l'hiver dernier.

L'office établit à 5.3 trillions de pieds cubes les réserves établies de gaz dans le delta du Mackenzie et soutient qu'il serait économique de les acheminer vers des usines de traitement.

La construction d'un embranchement pour transporter le gaz naturel canadien vers le Sud nécessiterait une dérivation du tracé de la Foothills, vers Dawson, ce qui permettrait une diminution du prix du gaz du delta d'environ de 12 cents les 1,000 pieds cubes; le transport du gaz aux Etats-Unis serait toutefois haussé de six cents les 1,000 pieds cubes, ajoute l'office, soulignant que cette augmentation est peu importante si l'on considère les coûts de transport supérieurs de 30 cents les 1,000 pieds cubes du projet El Paso.

L'office estime par ailleurs que le projet de construction d'un gazoduc n'aura pas de répercussions sérieuses sur l'économie canadienne, en termes d'inflation, de taux d'intérêt ou de cours des changes.

Il affirme en outre que les coûts de construction du pipe-line, évalués par la Foothills à quelque $8.5 milliards, ont été sous-estimés de 20 à 30 pour cent.

L'office a souligné d'autre part que le contenu canadien des propositions est très élevé, de 80 à 90 pour cent, quoique celui des projets Foothills soit légèrement supérieur à celui de Canadian Arctic Gas.

Le groupe Foothills, de Calgary, est notamment formé des sociétés Westcoast Transmission, de Colombie-Britannique, et d'Alberta Gas Trunk Line.

Selon les entrepreneurs

L'enquête sur les JO, perte de temps et d'argent

MONTREAL (PC — Une Commission royale d'enquête sur les coûts des Jeux olympiques de 1976 constituerait une perte de temps et d'argent. C'est ce qu'ont affirmé, lundi, des entrepreneurs impliqués dans la construction des installations olympiques.

Selon M. Fernand Bibeau, président de la société Shokbeton Québec Inc., fabricant des éléments de béton précontraint du stade, et Bernard Lamarre, actionnaire majoritaire de Lavalin Inc., principal responsable de la conduite des travaux, toute enquête prouvera que leurs sociétés ne se sont pas enrichies avec les Jeux de Montréal.

MM. Bibeau et Lamarre répondaient ainsi à la nouvelle voulant que le vérificateur général du Québec, M. Gérard Larose, recommande, à la suite d'une étude préliminaire des coûts, la tenue d'une enquête royale. Le cabinet Lévesque doit recevoir son rapport cette semaine.

Selon ce rapport, certains entrepreneurs ont réalisé des profits excessifs, non pas en fraudant la Régie des installations olympiques mais grâce à l'élasticité des termes des contrats.

Le premier ministre René Lévesque a déclaré, dimanche, que son cabinet n'avait pas encore eu l'occasion d'étudier le rapport.

D'après M. Bibeau, une telle enquête serait "une tragédie pour la province" à une époque d'incertitude économique. "Il y a assez de m... dans la province aujourd'hui et nous n'avons que faire de nouvelles menaces à notre économie", a-t-il soutenu.

M. Bibeau a cependant dit qu'il était exact que "certaines personnes se l'étaient coulée douce" durant la construction des installations, surtout lorsque les frais ont augmenté et que des conflits de travail ont retardé les travaux. "Il y a eu une certaine négligence, de la panique dans la conduite des opérations", a-t-il dit.

Quant à Shokbeton, M. Bibeau précise que sa compagnie n'a pas dépassé les prévisions de $600,000 de son contrat et qu'elle négocie toujours avec la RIO en espérant toucher $100,000 supplémentaires.

M. Lamarre, de Lavalin, affirme de son côté que sa compagnie doit encore toucher $3.3 millions pour son rôle dans la direction des travaux sur tous les sites de construction. "Nous n'avons rien à cacher", soutient-il.

On sait que le Parti québecois a institué une enquête, peu après son arrivée au pouvoir l'automne dernier, et a annoncé qu'il attendrait de prendre connaissance d'un premier rapport avant d'aller de l'avant avec une enquête.

FOPS
FÊTE DES ARTS POPULAIRES DU SAGUENAY
DU 5 AU 10 JUILLET 1977

Le mardi, 5 juillet 1977

"La chasse-galerie"

21h00 Soirée d'ouverture,
à pot-pourri des activi-
23h30 tés de la semaine,
Parc Jean-Béliveau.

EN BREF

Problème d'eau

Ville de La Baie demande à ses ingénieurs d'entreprendre les études nécessaires à la construction d'une usine de filtration pour solutionner son problème d'approvisionnement en eau.

En page A 3

Développement industriel

Le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry a annoncé hier que le gouvernement du Québec dévoilera sa stratégie du développement industriel vers la fin de l'automne.

En page A 8

Négociations du SCP

Il est peu probable que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des postiers reprennent avant le mois de septembre.

En page A 11

Gouvernement espagnol

Les nombreuses modifications que le président espagnol a récemment faites laissent croire aux observateurs que M. Suarez veut participer dans un avenir prochain au développement du marché européen.

En page B 10

Sagesse africaine

Le président congolais Joachim Yhombi-Opango a fait hier devant ses pairs la critique de l'Organisation de l'unité africaine, reprochant à cette organisation de se laisser diviser par l'impérialisme.

En page B 12

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 7
— Bridge	B 9
— Cinéma	A 8
— Décès	B10
— Finance	B 6
— Horoscope	B 9
— Mots croisés	B 8
— Mot mystère	A 8
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

METEO

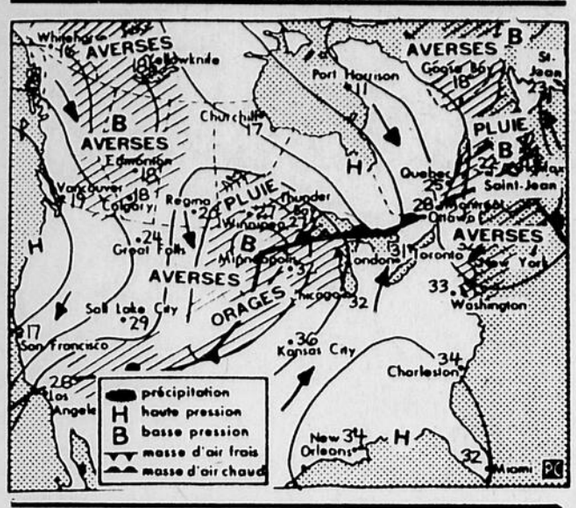

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour mardi avec un aperçu pour mercredi.

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Outaouais, Montréal et Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 25 à 27. Aperçu pour mercredi: ensoleillé et chaud.

Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'est: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 22 à 25. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Chibougamau, Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 18 à 20. Aperçu pour mercredi: beau.

Rimouski et Gaspésie: dégagement et vents modérés. Maximum, 21 à 24. Aperçu pour mercredi: beau.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées lundi dans quelques villes d'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Vancouver	10	17
Victoria	5	15
Edmonton	2	21
Calgary	8	21
Saskatoon	12	28
Regina	15	30
Ottawa	15	26
Montréal	17	23
Québec	16	20
Winnipeg	13	27
Churchill	8	20
Ferdericton	14	27
Saint-Jean, N.-B.	13	23
Moncton	11	—
Halifax	13	25
Charlottetown	11	26
Saint-Jean, T.-N.	10	21
New York	19	—
Washington	22	34
Tampa	23	—
Miami	27	—
Orlando	22	—
Los Angeles	16	23

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 5h25 (3 m) et basse à 11h45 (.4 m). Elle sera à nouveau haute à 17h55 (2.6 m) et basse à 23h45 (.5 m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 6h30 (5.7 m) et basse à 13h00 (.4 m). Elle sera à nouveau haute à 18h15 (5.1 m).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 1h30 (.5 m) et basse à 6h35 (5.2 m). Elle sera à nouveau haute à 14h00 (.5 m) et basse à 19h05 (4.6 m).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec.
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au
Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois: $35.00 1 an: $65.00
Autres régions au Canada:
6 mois: $45.00 1 an: $80.00
Pays étrangers:
6 mois: $65.00 1 an: $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Défense inclue dans celle de la Couronne

Le procureur de Massé décide de ne faire entendre aucun témoin

par Gilles Paradis

ROBERVAL — Le procès de Jacques Massé, de Montréal, accusé du meurtre de Gérard Laurendeau, 37 ans, de Mistassini, survenu le 7 novembre, 1976, à Mistassini, qui menaçait de s'éterniser, a pris une nouvelle tournure, hier, au Palais de justice de Roberval, quand le procureur de la Défense, Me Mario Bilodeau, a déclaré au juge Ivan Mignault, de la Cour supérieure, que sa défense était inclue dans celle de la Couronne.

La décision surprise de la Défense a été suivie d'une motion de Me Mario Bilodeau, dont la cour donnera suite à 14h00, aujourd'hui, mais dont nous ne pouvons dévoiler la teneur, la motion ayant été faite en l'absence du jury.

Trois témoins de la Couronne ont été entendus, hier, au cours de la 17e journée d'audience en présence du jury. Le procès, par contre, entrait dans sa cinquième semaine. Les témoins entendus ont été les agents Jacques Ménard et Roch Beaulieu, de la Sûreté du Québec et l'infirmier Gaétan Gauthier, de Dolbeau. C'était les 33e, 34e et 35e témoins de la Couronne.

Après l'audition de ces trois témoins, Me Denis Dionne, pour la Couronne, a déclaré sa preuve close et après un moment de réflexion, à la suite d'un ajournement de quelque 15 minutes, Me Mario Bilodeau a pris tout le monde pas surprise en déclarant au tribunal "Notre défense est inclue dans la preuve de la Couronne. Nous n'avons pas de témoin à faire entendre".

Dépendant de la décision du juge Ivan Mignault, sur la motion de Me Mario Bilodeau, les plaidoiries de la Défense et de la Couronne doivent débuter cet après-midi. Suivront la charge du juge et la délibération du jury composé de huit hommes et quatre femmes.

Les témoignages

Ce qui a ressorti des trois témoignages entendus hier, c'est la contradiction entre les témoignages de deux agents de la Sûreté du Québec.

L'agent Jacques Ménard, de la Sûreté du Québec, à Chicoutimi, a déclaré qu'en autant qu'il se rappelle, il n'a pas arrêté chez un dépanneur, à Beauport, pour l'achat de bière. Il a également déclaré qu'au restaurant Châtelaine, dans le parc des Laurentides, où on a arrêté prendre un café, il n'avait pas été question du meurtre de Gérard Laurendeau. Enfin, il est certain d'avoir conduit de Québec à Roberval, le 11 novembre 1976.

L'enquêteur-chef sur la mort de Gérard Laurendeau, l'agent Claude Lessard, de la Sûreté du Québec, et Mes Denis Dionne et Bernard Laprade, qui officient pour la Couronne, au procès pour meurtre de Jacques Massé.

Par ailleurs, l'agent Roch Beaulieu dont le témoignage était catégorique, a dit à la cour qu'après une halte à Beauport, à l'appartement de Jacques Massé, où on était allé cueillir ses effets personnels, on avait arrêté chez un dépanneur pour acheter quatre bouteilles de bière et des cigarettes.

L'agent Beaulieu a affirmé qu'au restaurant Châtelaine, dans le parc des Laurentides, il avait été question du meurtre et qu'au sortir d'Hébertville, après une halte dans un salon-bar, où on a pris des consommations, il avait pris le volant de l'automobile jusqu'à Roberval.

Le troisième témoin, M. Gaétan Gauthier, infirmier à l'hôpital de Dolbeau, est venu dire à la cour que Mme Monique Laurendeau était arrivée à l'urgence de l'institution hospitalière vers 9h00, le 7 novembre 1976. Elle s'est enregistrée et a été conduite à la salle de triage où on l'a installée sur une civière.

De 9h15 à 9h30, il précise qu'il est allé prendre une collation et quand il est revenu, Mme Laurendeau était encore là. A 10h45, il a quitté l'urgence pour aller dîner. A son retour, il a constaté qu'elle avait quitté les lieux.

L'agent Jacques Ménard

Questionné par Me Denis Dionne, procureur de la Couronne, qui est d'office avec Me Bernard Laprade, l'agent Jacques Ménard a raconté que le 10 novembre 1976, il s'est rendu à Québec, aux quartiers généraux de la SQ où Jacques Massé s'est présenté vers 22h30. On est monté au deuxième étage, dans un bureau où s'est déroulée l'entrevue. C'est là que l'agent Ménard lui a signifié un mandat du coroner concernant la mort de Gérard Laurendeau. Massé a rétorqué qu'il n'avait rien à dire ni à se reprocher concernant ses allers et venues.

En contre-interrogatoire, Me Mario Bilodeau s'est longuement attardé sur le voyage Québec-Roberval, faisant dire au témoin qu'il y avait eu arrêt à Beauport, où Massé a pris ses effets personnels. Deux bières ont été prises à l'appartement de Mlle Fatima Braga, qui était absente. L'une a été ingurgitée par Massé et l'autre par l'agent Beaulieu. L'agent Beaulieu a même photographié Massé, à la demande de ce dernier.

En cours de route, l'agent Ménard a mentionné que Massé ne faisait que revenir sur l'affaire Laurendeau. Massé aurait dit que la SQ était partie de travers concernant la mort de Laurendeau, "qu'on regardait à gauche alors qu'il fallait regarder à droite". L'agent Ménard aurait alors rétorqué que pour le moment on regardait à gauche.

On a parlé de l'arme qui a servi au crime et Massé aurait avancé que c'était un calibre 22, petite cartouche.

Le point crucial a été quand Massé a dit que c'était la "p'tite Monique" qui avait tiré sur son mari et qu'il était capable de détruire son alibi, moyennant quatre conditions: qu'on le fasse libérer par le coroner; qu'il raconte l'affaire à un seul agent de la SQ; qu'un agent seul le reconduise à Québec; que rendu à Québec il montrerait où était l'arme à feu. L'agent Ménard s'est refusé à une telle concession, disant que la décision appartenait à l'agent Claude Lessard.

Me Mario Bilodeau a vainement tenté de faire dire à l'agent Ménard qu'il avait fait une halte chez un dépanneur pour acheter de la bière, le policier maintenant qu'à sa connaissance, il n'avait pas arrêté chez un dépanneur, pour acheter de la bière, ni que son collègue l'agent Beaulieu avait fait un tel achat.

Il a soutenu qu'au restaurant Châtelaine il n'avait pas été question du meurtre et qu'il avait conduit tout le trajet, soit de Québec à Roberval.

L'agent Ménard a parlé de la halte, à Saint-Jérôme, où il a pris une bière et que Beaulieu et Massé ont pris un cognac avec un mélange qu'il n'a pu expliquer. Il a soutenu n'avoir pris qu'une bière tandis qu'il a dit que les deux autres ont pu prendre deux consommations.

L'agent Roch Beaulieu

Calme et précis, l'agent Roch Beaulieu a dit essentiellement les mêmes choses que son collègue, sauf l'arrêt chez un dépanneur où il a dit avoir acheté quatre bières et des cigarettes. Le sac contenant les bouteilles de bière était en arrière et c'était Massé qui faisait le service. L'agent Beaulieu dit en avoir pris deux et Massé deux.

Au restaurant Châtelaine, il se rappelle que l'on ait parlé du meurtre. "D'ailleurs, il en parlait tout le temps", a-t-il répliqué au procureur de la Défense, en parlant de Massé.

L'agent Beaulieu est aussi catégorique. Après la halte au bar-salon, à Saint-Jérôme, il a pris le volant jusqu'à Roberval.

Me Mario Bilodeau, autant avec l'agent Beaulieu qu'avec l'agent Ménard, a longuement parlé des notes prises par la police. Les deux policiers ont dit avoir fait les rapports le 13 novembre, à la demande de l'enquêteur-chef, l'agent Claude Lessard, du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ.

Projet de loi sur la langue

Le Conseil supérieur de l'éducation ne se rendra pas devant la commission

QUEBEC (PC) — Le Conseil supérieur de l'Education ne veut pas venir témoigner devant la Commission parlementaire qui étudie le projet de loi sur la langue, craignant que son "impartialité" ne soit affectée.

Le président du conseil, M. Jean-M. Beauchemin, a transmis une lettre en ce sens lundi, au président de la Commission parlementaire de l'Education, le député de Prévost, M. Jean-Guy Cardinal.

Dans sa lettre, M. Beauchemin rappelle que tous les membres de la Commission parlementaire avaient voté le 20 juin en faveur d'une motion invitant le conseil à venir commenter de vive voix le projet de loi no 1.

"Le conseil souhaite n'avoir pas à se présenter auprès de la Commission, écrit le président Beauchemin. Il estime préjudiciable au caractère propre de ses travaux de devoir témoigner au cours d'un débat parlementaire."

"A l'unanimité, les membres du conseil estiment que l'impartialité dans laquelle ils se tiennent pourrait se trouver affectée dans l'avenir, et que le recul dont ils bénéficient pourrait leur être plus difficile", écrit le président.

Avis

Le Conseil supérieur de l'Education est un organisme consultatif qui regroupe des représentants d'organismes intéressés au monde de l'éducation, et qui émet des avis au ministre de l'Education de qui il relève.

Le conseil, dans un avis émis le 13 juin 1977, a déjà commenté par écrit le projet de loi no 1.

Tout en approuvant le principe du projet législatif, le conseil suggérait alors des modifications de forme, notamment aux fins de permettre "aux anglophones véritables de toute provenance" l'accès à l'école anglaise au Québec.

Le coroner Déry à Chicoutimi

CHICOUTIMI — M. Stanislas Dery, coroner à Québec, présidera une enquête au Palais de justice de Chicoutimi, le lundi 11 juillet, sur les circonstances entourant le décès de M. Jean-Joseph Belley, âgé de 82 ans.

M. Belley est décédé le 5 mai dernier, après que le feu eut pris dans ses vêtements, à l'hôpital, de Jonquière. Cinq témoins devraient comparaître devant le coroner Dery.

Pétition contre la taxe sur les vêtements pour enfants

MONTREAL (PC) — Des représentants de la Ligue des femmes ont rencontré, dernièrement, le ministre des Finances et du Revenu du Québec, M. Jacques Parizeau, et lui ont remis le texte d'une pétition signée par 3,000 personnes condamnant le retour de la taxe sur les vêtements pour enfants.

"Le ministre, qui nous a accordé un entretien de près d'une heure, s'est contenté de nous expliquer le pourquoi de cette politique sans rien nous promettre par ailleurs, souligne la présidente de la ligue, Mme Laurette Sloan.

Toutes les femmes, unanimement, dénoncent cette mesure qui constitue, à leurs yeux, un pas de plus vers l'accroissement de la dénatalité au Québec.

Dans un document remis au ministre Parizeau, la ligue souligne que "les femmes trouvent grossièrement hypocrite une mesure si peu voilée pour retirer d'une main ce que le gouvernement prétend accorder de l'autre".

Noyade d'une fillette de sept ans à Dolbeau

DOLBEAU — Une fillette de sept ans, enfant de Jean-Charles Bérubé, de Dolbeau, s'est noyée, hier après-midi, dans les eaux de la rivière Mistassini.

L'accident est survenu vers 18h, dans un site de villégiature, à la sortie de la ville de Dolbeau.

Il semble que le courant, passablement tumultueux en cet endroit, a fait perdre pied à l'enfant, l'emportant irrémédiablement. Celle-ci faisait une baignade en face d'une plage privée.

Hier soir, on n'avait pas encore retrouvé le corps de la victime. Les recherches se poursuivaient ce matin.

Récidivistes soupçonnés d'attentats à la pudeur

CHICOUTIMI — La Sûreté municipale de Chicoutimi a appréhendé, hier matin, deux individus soupçonnés, d'avoir attenté à la pudeur de deux jeunes filles de Chicoutimi.

L'incident était survenu vers 2h30, soit environ une heure avant l'arrestation.

Les deux jeunes filles faisaient de l'auto-stop, sur le boulevard Lamarche, en direction du secteur Chicoutimi-Nord. Les automobilistes qui ont consenti à les faire monter à bord de leur véhicule avaient, selon toute vraisemblance, un intérêt bien peu légitime.

Les victimes sont âgées de 17 ans.

Les individus arrêtés relativement à cette affaire sont deux récidivistes, de 35 et 27 ans, dont la police n'a pas dévoilé les noms.

Egaré

Un citoyen de Dolbeau, M. André Lamontagne, s'en est tiré avec une bonne frousse, hier, après s'être égaré en forêt, à une soixantaine de milles de son lieu de résidence.

La police a pu retrouver M. Lamontagne grâce à une reconnaissance aérienne, peu de temps après avoir été alertée de la disparition. On a immédiatement formé une patrouille de quatre hommes, qui s'est rendue en forêt, en vue d'aller indiquer la route à M. Lamontagne.

Il appert que celui-ci effectuait un voyage de pêche et qu'il aurait perdu sa route en tentant d'atteindre un lac où il ne s'était encore jamais rendu.

Congrès à la direction du CS en novembre?

MONTREAL (PC) — Le Crédit social pourrait tenir un congrès de direction en même temps qu'aura lieu sa réunion nationale, le 12 novembre, à Winnipeg, selon M. Gilles Caouette, chef par intérim du parti.

Le fils du défunt Réal Caouette a rappelé, durant le week-end, qu'il appartient à l'organe exécutif du parti de fixer la date et le lieu du congrès de direction.

M. Caouette a ajouté cependant que son groupe parlementaire envisage sérieusement l'éventualité d'un déroulement simultané des deux assemblées.

On sait que M. Caouette a été désigné chef du parti, le 24 juin à la suite du décès de M. André Fortin, victime d'un accident de voiture près de Drummondville. M. Fortin était à la tête du Crédit social depuis huit mois seulement.

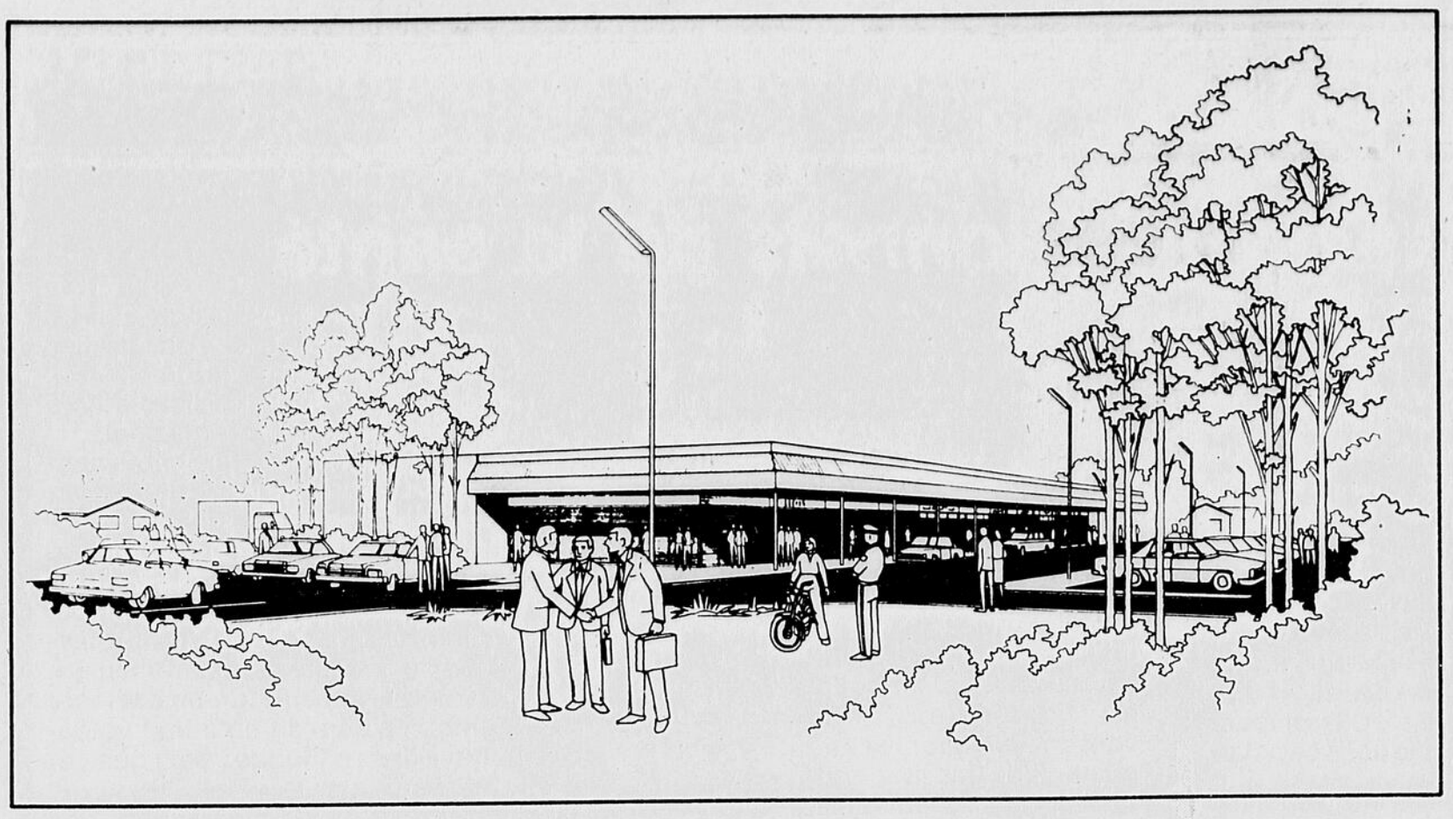

Projet de centre de services de $2 millions soumis à Chicoutimi

CHICOUTIMI — Une compagnie montréalaise, Les Associés Sierra Ltée, a soumis hier au conseil de ville de Chicoutimi, un projet d'implantation d'un centre de services de quelque $2 millions au coin des boulevard Université et Talbot.

Le projet, qui amènerait la construction d'une bâtisse de 40,000 pieds carrés, abriterait des services commerciaux spécialisés, tels une banque, un restaurant, une succursale de la compagnie Firestone et possiblement une brasserie. La plupart des commerces appartiendraient à des chaînes internationales.

Le représentant de la compagnie, M. Pierre Joncas, a demandé toutefois à l'administration municipale de prolonger la rue Murdock jusqu'au boulevard de l'Université (à cet endroit les travaux de prolongement du boulevard ne sont pas encore terminés), pour donner un accès adéquat au centre de services.

Si la ville acquiesse à la demande du développeur, les travaux selon M. Joncas, pourrait débuter avant la fin de septembre.

Financement

Le PLQ n'atteint pas son objectif

par Jacques Girard

SAINT-FELICIEN — Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Saint-Félicien, hier après-midi, M. Edouard Brassard, président régional du PLQ, a dévoilé que la campagne de financement et de recrutement du PLQ dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a permis d'amasser $36,996.50, l'objectif étant de $42,000.00 auprès de plus de 3,700 membres.

Le dévoilement public du résultat de la campagne se conforme à la loi numéro 2 qui oblige les parties à dévoiler la source de leurs moyens de financement.

Cette somme, selon M. Brassard, témoigne de la nouvelle vitalité du Parti libéral à la suite de la défaite du 15 novembre dernier. La faiblesse du gouvernement actuel, au dire de M. Martin Gagnon, président de la campagne de financement et de recrutement dans le comté Lac-Saint-Jean, est la raison principale qui explique le résultat positif de cette campagne dans la région, laquelle s'est déroulée au cours du dernier mois.

D'ailleurs, cette campagne va se poursuivre et celle-ci s'effectuera, dorénavant, durant toute l'année, ce qui a fait dire au député Robert Lamontagne que l'objectif de $42,000 sera grandement dépassé.

En outre, on a précisé qu'après la défaite du 15 novembre, aucune carte d'adhésion au PLQ n'avait été renouvelée car le parti désirait, tout en se conformant à la loi numéro 2, se rapprocher de ses membres et de la population pour discuter des problèmes du Québec. On voulait aussi que chaque membre assume réellement ses responsabilités de sociétaire du PLQ. Cette campagne va permettre aussi aux associations de comté de posséder des fonds afin de s'administrer, élément qui n'existait pas antérieurement.

Ainsi, le comté Roberval a recueilli la somme de $22,923.50 auprès de 1,881 personnes, le comté Lac-Saint-Jean $7,942 auprès de 625 membres, le comté Jonquière, plus de $3,000 auprès de 1,000 sociétaires, le comté Chicoutimi a amassé le montant de $2,672 grâce à la collaboration de 600 membres tandis que dans Dubuc, 500 libéraux ont fourni $459.

Le comté Roberval et Lac-Saint-Jean on atteint leur objectif, mais, selon M. Edouard Brassard, certains comtés dont celui de Dubuc ont éprouvé des difficultés à démarrer avec le système de financement, à se rôder, expliquant le montant peu élevé.

Par contre, M. Jacques Simard, président de l'Association libérale du comté Roberval, a soutenu que le succès de la campagne dans le comté Roberval est dû au dynamisme de M. Robert Lamontagne, le député du comté et whip du PLQ.

"Le PQ ne respecte pas ses engagements"

— Robert Lamontagne

SAINT-FELICIEN — Au cours d'une période de questions qui a suivi le dévoilement du résultat de la campagne de financement et de recrutement du PLQ dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, hier après-midi, à Saint-Félicien, le député du comté Roberval, M. Robert Lamontagne, a soutenu que le PQ ne respectait pas ses engagements pré-électoraux envers les Québécois au sujet de la route Alma-La Baie ou projet de la loi 31.

Par rapport à la route Alma-La Baie, M. Lamontagne a affirmé que le PQ était aux antipodes de ses promesses. M. Lamontagne ne comprend pas que le PQ accepte une somme de $25,000,000 avec le fédéral sur une période de cinq ans, quand il manque un montant de $75,000,000. De plus, pourquoi le PQ néglige-t-il de parler du projet du parc des Laurentides, projet prioritaire avant les élections.

En outre, M. Lamontagne a indiqué que le Parti libéral s'opposera au projet de la loi 31 qui permet aux municipalités de prélever des droits — une taxe — sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Dans les deux ans, selon M. Lamontagne, l'intervention du Parti libéral désire remettre de l'ordre dans cette situation car le travail du PQ constitue des fraudes électorales.

Centre des données fiscales

Lessard et Langlois priés de considérer Chicoutimi

CHICOUTIMI — Insatisfait des échos qu'il a eus jusqu'à présent à propos de ses requêtes, le conseil municipal de Chicoutimi a décidé hier d'insister de nouveau auprès du député Paul Langlois et du ministre Marcel Lessard pour qu'ils prennent davantage en considération la possibilité que la ville soit considérée comme site d'implantation du Centre fédéral des données fiscales.

Lors de l'assemblée régulière du conseil hier, le maire Henri Girard a déploré le fait qu'il n'ait reçu que "deux réponses très vagues" sur les huit personnes qui ont été saisies des velléités chicoutimiennes.

"Si le dossier est réglé pour les députés Marceau et Langlois, ce n'est pas réglé pour nous", a lancé le maire.

De son côté le conseiller Jean-Claude Villeneuve a été beaucoup plus mordant dans ses commentaires, particulièrement à l'endroit du député Paul Langlois.

"Il faudrait peut-être demander à M. Langlois s'il est au courant qu'un Centre des données fiscales va se construire", a indiqué l'ancien maire de Chicoutimi-Nord, tout en rappelant les "faux espoirs" qu'avait suscité le projet du manège militaire, et en soulignant "le déplacement de certains services fédéraux vers d'autres secteurs".

Appuyé en cela par quelques collègues, le conseiller a demandé qu'une rencontre soit organisée prochainement entre les représentants de la ville et les élus concernés, soit les ministre Lessard et le député Paul Langlois.

Emprunt

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt de l'ordre de $96,000 pour la réalisation de travaux urgents sur différents équipements et certaines bâtisses à vocation de loisir.

Subvention

Enfin, le maire Girard a déposé une lettre du ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, qui confirme la subvention de $165,166, que recevra Chicoutimi cette année, comme aide financière au regroupement.

Le ministre a également annoncé que la ville profitera, l'an prochain, d'une subvention de $52,880 à ce chapitre.

Mentionnons que l'administration municipale avait prévu à son budget une subvention éventuelle de $300,000 comme aide au regroupement.

La Baie projette la construction d'une usine de filtration

par Denise Pelletier

LA BAIE — Le conseil municipal de Ville de La Baie s'est engagé, hier soir, sur la voie de la construction d'une usine de filtration, au coût approximatif de $4.5 millions. Il a en effet chargé une firme d'ingénieurs d'effectuer les plans et devis d'une telle usine.

Il est d'ailleurs question de la construction de cette usine de filtration depuis une douzaine d'années. Hier, les conseillers ont pris connaissance du rapport préliminaire des ingénieurs, portant sur trois hypothèses pour régler la question de l'alimentation en eau potable de Ville de La Baie. Ces trois hypothèses sont tout d'abord la construction d'un bassin de sédimentation, éventualité que les ingénieurs rejettent carrément à cause de la mauvaise qualité de l'eau.

Restent deux éventualités, le creusage de puits artésiens ou l'édification d'une usine de filtration. Dans le cas du puits artésien, les ingénieurs sont dans l'impossibilité de fournir une estimation d'un coût éventuel. Il faudrait d'abord, disent-ils, dépenser environ $20,000 pour faire effectuer les recherches en vue de découvrir s'il existe ou non des nappes aquifères susceptibles de fournir un volume d'eau suffisant. Ensuite, il faudrait probablement creuser plusieurs de ces puits, et non pas un seul. En tout état de cause, les ingénieurs affirment que cette solution des puits artésiens est plus complexe, et pourrait même s'avérer plus coûteuse à long terme que celle de l'usine de filtration.

Reste donc cette dernière éventualité, soit une usine de filtration d'une capacité de 4 millions de gallons d'eau par jour. Etant donné cependant toutes les étapes à franchir, plans et devis, demande de permis, de subventions, construction elle-même, une telle usine ne pourrait commencer à fonctionner avant 1979.

Meurtre ou suicide

C'est le secret que révélera l'autopsie

CHICOUTIMI — Le cadavre du jeune homme trouvé dimanche, au lac Kénogami, a été ramené hier, de Québec à Chicoutimi, et la justice n'a pas consenti à le libérer immédiatement.

Tout ceci laisse supposer qu'on a effectué l'autopsie comme on devait le faire, mais qu'une découverte suspecte nécessite une étude plus approfondie.

A Chicoutimi, la Sûreté du Québec a déclaré n'avoir pas eu de nouvelles des résultats de l'autopsie.

La morgue Gravel et Fils a la garde du cadavre.

Celui-ci, on s'en souviendra, avait été retrouvé dimanche après-midi, dans un chalet du lac Kénogami, dans un état de putréfaction avancée.

Selon Alcan

Arvida n'est pas un endroit convenable pour la recherche

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — La décision de la compagnie Alcan de choisir Kingston, plutôt qu'Arvida, pour centraliser ses activités de recherches est attribuable avant tout à la difficulté d'attirer et de maintenir dans la ville saguenéenne, des chercheurs de qualité, lesquels sont anglophones dans une forte proportion.

C'est du moins ce que prétend la compagnie dans le rapport qu'elle a remis récemment au ministre de la Justice et député de Chicoutimi, Marc-André Bédard, lequel rendait public hier le document dans lequel Alcan explique son choix.

Après en effet, avoir énuméré les avantages de centraliser ses opérations de recherche, le rapport indique qu'Arvida "est le seul autre endroit qui peut se comparer avec Kingston, mais n'est pas un endroit convenable pour des activités de recherche permanentes, (...)".

Endroit défavorable pour quelles raisons?

Les raisons

D'abord, la compagnie souligne qu'au cours de la dernière année, cinq scientifiques de valeur ont démissionné et "un plus grand nombre ont exprimé un vif désir d'être mutés à d'autres endroits".

De plus, le rapport soutient que depuis quelques années, "plusieurs employés de l'Alcan en dehors de la région du Saguenay que nous désirions fortement attirer au centre de recherche ont refusé d'être mutes".

Le désintéressement des scientifiques à la région se manifeste, selon la compagnie, non seulement chez le personnel anglophone, chez qui le mécontentement est "plus accentué", mais aussi au niveau du recrutement d'éléments francophones. "Entre autres raisons, souligne le rapport, il semble que les francophones préfèrent travailler dans les grandes villes ou en périphérie."

Dans le même chapitre, intitulé "Difficultés propres à Arvida en tant qu'emplacement pour des activités de recherches, la compagnie fait valoir la séparation en 1976, des services d'assistance technique des usines d'Arvida (SECAL) du centre de recherche proprement dit.

Le Centre de recherche d'Arvida qui était jusqu'à l'an dernier "une institution intrégrée de recherche, de développement et de services techniques" et qui "fournissait en même temps une assistance technique aux usines Secal d'Arvida, du Saguenay et aux usines de transformation" fut donc amputé des départements et des services d'assistance consacrés pour l'usine à SECAL (Arvida et autres usines du Saguenay).

Cette décision de la compagnie occasionna la mutation de 275 employés du centre de recherche "vers les différents centres de responsabilité d'Arvida". De ce nombre, 42 scientifiques furent affectés.

Or, plus loin dans son rapport, la compagnie indique que des 42 scientifiques, 30 étaient des Canadiens français. Quant aux 59 scientifiques qui demeuraient au service du centre de recherche, dix seulement étaient Canadiens français.

Eloignement

Par ailleurs, le rapport allègue que, pour le personnel anglophone, "la diminution sensible du nombre de familles anglophones entraîne un ralentissement des activités et une réduction des possibilités sur le plan éducatif".

On ajoute que plusieurs scientifiques déplorent l'éloignement des grandes agglomérations scientifiques, "ce qui est pas pour favoriser la stimulation intellectuelle dont ils ont besoin pour demeurer technique à la page et efficace".

"Ces ressources scientifiques ne sont pas encore disponibles à Arvida, ou dans les environs immédiats requis", précise-t-on.

Le rapport ne s'arrête pas là: la compagnie affirme "qu'il deviendra, à l'avenir, de plus en plus difficile d'embaucher un professionnel qualifié en gestions et en recherche pour le centre d'Arvida lorsqu'on considère la diversité des compétences dont Alcan a besoin pour effectuer ses travaux (...)". Il ajoute même qu'il est "inquiétant" de penser qu'il sera très ardu de retenir les meilleurs d'entre eux et d'en faire des scientifiques de carrière ou des directeurs de recherche.

En somme, on estime qu'Arvida n'a d'attraits géographiques, linguistiques et culturels "que pour une partie minime de ceux qui ont les qualifications voulues.

Enfin, le rapport sert un enterrement de première classe au Centre de recherche arvidien: "Un effort soutenu en vue de faire fonctionner un centre de recherche à Arvida aura comme conséquence une détérioration constante des efforts que nous déployons pour l'amélioration des technologies de l'Alcan dans les domaines de la réduction et des matières premières, et une baisse du personnel qui se traduira par l'inefficacité avancée, allant même jusqu'à l'insuccès."

Dans son effort de constituer "des équipes multidisciplinaires complètes", la compagnie allègue d'autre part qu'elle doit miser "fortement" sur l'immigration, car "il a été difficile pour Alcan de recruter parmi les diplômés des universités canadiennes (sans parler des universités du Québec comme il a été longtemps suggéré)".

On laisse entendre après coup que la politique linguistique du gouvernement québécois hypothéquerait la venue d'ingénieurs d'outre-Amérique, en anticipant même l'adoption de la loi numéro un: "Le gouvernement du Québec a passé une loi qui exige de ceux qui veulent pratiquer une profession au Québec qu'ils aient une certaine connaissance du français."

"Alcan se doit donc, continue le rapport, de situer ses activités de recherche là où le recrutement des scientifiques et des ingénieurs ne rencontrera pas de contraintes injustifiables", et il conclut que "l'exploration du Centre de recherche d'Arvida doit être discontinuée".

Par contre, le rapport admet qu'en déplaçant le centre, la compagnie perd les avantages "de communication et de travail d'équipe" que représentait le voisinage des usines de SECAL, même si, ajoute-t-on, les recherches en cours n'ont pas trait immédiatement à l'amélioration des opérations des usines existantes au Québec. Mais la "collaboration soutenue" entre le personnel du centre et celui travaillant au Québec deviendra nécessaire à un certain moment, indique-t-on encore.

Cependant, la compagnie croit que dans ce cas, elle se doit "d'accepter les désavantages de la séparation géographique même si une telle décision rendra plus difficile une priorité sans réserve au maintien de la qualité de la gestion et du personnel du centre de recherche".

Elle conclut sur ce point en indiquant que "le choix d'un endroit en dehors du Québec pour le regroupement des activités de recherche d'Alcan peut représenter un certain risque et avoir comme résultat un raccordement moins heureux par suite de l'effet négatif, sur ceux qui restent au Québec, du déménagement de groupe de recherche en dehors du Québec".

CGA confirmés experts-comptables

QUEBEC — Le juge René Letarte de la Cour supérieure vient de rendre un jugement confirmant le droit des CGA (comptables généraux licenciés) d'utiliser le terme expert-comptable et ceci contrairement aux prétentions de l'Ordre des comptables agréés qui avaient porté plainte à cet effet.

Le jugement du juge René Letarte, rendu en mai 1977, venait confirmer celui rendu en janvier 1976 par le juge Roch Lefrançois, de la Cour des sessions de la paix.

Le jugement Letarte est définitif puisqu'aucun appel n'a été interjeté dans cet affaire. L'Ordre des comptables agréés a donc été débouté de sa plainte avec dépens.

A l'Alcan

Hausse accordée aux employés de bureau

JONQUIERE — La Commission de lutte contre l'inflation vient de réviser sa décision, dans le cas des employés de bureau de l'Alcan, en acceptant les augmentations salariales originellement consenties dans le contrat de travail ratifié il y a quelques mois.

Les quelque 800 employés de bureau, membre de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, s'étaient vus consentir, par la compagnie, une augmentation de 9.8 p.c., pour la seconde année de leur contrat de travail. La CLI avait ramené celle-ci à 6 p.c.

L'augmentation en question, que les syndiqués toucheront entièrement, par suite de cette décision de la Commission, doit être versée à compter du 12 septembre prochain.

La Roche, Gobeil & Potvin

COMPTABLES AGREES

Raymond-J. La Roche, c.a.
Pierre-Albert Potvin, c.a.
Arthur Gobeil, c.a.
Ronald Boivin, c.a.

413 est, rue Racine, Chicoutimi.
549-4318.

Ville de La Baie
544-6847.

BOUCHARD, LAROUCHE, BRASSARD ET GAUTHIER

AVOCATS

ME LUCIEN BOUCHARD, ME CLAUDE LAROUCHE,
ME RAYNALD BRASSARD, ME LAVAL GAUTHIER

ÉDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La région recherche des professionnels de la santé

Les dernières statistiques exposées par la Régie d'assurance-maladie du Québec ne sont guère rassurantes pour les personnes n'ayant pas la bonne idée de demeurer bien portantes, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est que le nombre de médecins et de professionnels des soins dentaires est gravement insuffisant dans la région.

Les chiffres de la régie, valables pour 1976, indiquent en effet que la région compte plus de 4,5 pour cent de la population du Québec, mais qu'elle n'accueille par contre que 3 pour cent des médecins disponibles dans la province. Il ne faut donc pas s'étonner devant des salles d'attente toujours bondées de patients, aussi bien dans les hôpitaux, que dans les cliniques, les bureaux et même, les maisons privées des médecins.

Les 144 généralistes et les 127 spécialistes en médecine qui pratiquent au Saguenay-Lac-Saint-Jean en ont donc plein les bras. Certains seraient probablement soulagés si des collègues exerçant leur profession dans des régions beaucoup mieux pourvues en personnel (c'est le cas notamment pour les Cantons de l'Est, où l'on retrouve 423 médecins, dont 244 spécialistes pour une population de 229,000 âmes, à comparer à 286,000 pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean) décidaient du jour au lendemain de quitter la Rive-Sud pour s'établir ici.

De même, des omnipraticiens et surtout des spécialistes, ne seraient certainement pas fâchés si, à l'instar de certains pays, comme les Etats-Unis, les gouvernements de Québec et d'Ottawa accordaient des primes et des conditions spéciales aux jeunes disciples d'Esculape, afin de les inciter à s'établir ici, le froid pays réputé avant tout pour sa "pitoune", ses bleuets, son aluminium et la légendaire Maria Chapdelaine. Est-il besoin de rappeler que certaines régions des USA ne jouissent pas d'un climat beaucoup plus favorable que la nuageuse région du Saguenay-Lac-Saint-Jean? Il y a quelques années, le Maine demeurait l'un de ces Etats américains qui soulevait une grande aversion de la part des fiers et frileux diplômés de la plupart des facultés de médecine dans ce pays.

De brillants fonctionnaires de Washington (c'est rare, mais il y a encore des ronds-de-cuir qui méritent leur salaire) ont alors inventé une formule quasi irrésistible qui compense pour la froidure et l'isolation des régions de la Nouvelle-Angleterre, comme le Maine: les médecins qui consentent à devenir citoyens de petites communautés dans cet Etat, sont exempts du service militaire obligatoire de deux ans. D'autres conditions intéressantes leur sont également consenties pour adoucir "l'exil" volontaire des professionnels américains.

Au Canada, puisque l'enrôlement sous les drapeaux n'a jamais été exigé, sauf en temps de guerre, il n'est évidemment pas possible d'appliquer une telle mesure. Mais on pourrait peut-être augmenter le nombre de professionnels de la santé dans des régions nordiques et partant, défavorisées comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, en offrant aux futurs détenteurs de doctorats en médecine, l'alternative suivante: signer un "contrat à long terme" de cinq ans dans l'Armée de Sa Majesté Elizabeth II, suivant les traitements fixés par le ministère de la Défense, ou servir, durant le même nombre d'années, des concitoyens qui ont eu la mauvaise idée de naître au nord des grands centres comme Montréal et Québec...

Et il y a certainement des médecins de la région qui seraient enchantés, si les universités, en collaboration avec les corporations professionnelles, convenaient pour le bénéfice de tout le monde, de faciliter l'admission et la formation d'un plus grand nombre de professionnels de la santé. Dans une récente édition, Time rapporte qu'une foule de jeunes Américains s'orientant vers la médecine et ayant été refusés par des universités locales trop sélectives, vont désormais étudier en Roumanie. Non pas qu'ils adoptent le régime politique de ce pays communiste. Mais les exigences des universités roumaines, en matière de scolarité préalable, sont moins grandes qu'aux E.-U. et au Canada, et les jeunes gens qui prouvent avoir des aptitudes et de l'intérêt dans le soin des malades, y prennent plus rapidement de l'expérience pratique dans ce domaine.

L'avènement, du jour au lendemain d'un grand nombre de médecins au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'aurait certes par l'heur de plaire à tout le monde, c'est évident. A commencer par les professionnels de la santé adorant le signe de piastre. Ceux-là devraient pourtant savoir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le championnat québécois des salaires — cela s'est produit ici l'an dernier avec un traitement moyen de $57,681 — pour devancer la plupart des autres professionnels au niveau matériel!

Enfin, la région est probablement encore plus à court de dentistes. On en dénombrait 43 en 1976, soit une quinzaine de moins que dans la région moins populeuse des Cantons de l'Est.

Puisque la température est dégoûtante dans la région et que les professionnels de la santé son extrêmement sensibles sur ce point (un médecin de la région m'a déjà dit qu'il irait volontiers travailler en Floride, mais que cet Etat privilégié par le soleil, "déplore" un surplus de professionnels en son genre), on doit s'attendre à ce que ce soit de plus en plus long pour obtenir un rendez-vous chez le dentiste. Actuellement, on recommande fortement à ceux et celles qui ont un mal de dents "quelconque" de se presser pour avoir une place en 1978...

Gabriel BERBERI

PAROLE AUX LECTEURS

Les grands-mères sont des paratonnerres

Qui n'a connu de ces bonnes grands-mères dont la vie fut toute marquée de courage et d'esprit de foi. Dans nos vies matérialistes, imprégnées de confort, on imagine assez difficilement ce que furent leurs difficultés. Je parlerai plus spécialement d'une de ces femmes fortes, maintenant âgée de 84 ans, elle se reconnaîtra sûrement. Elle a laissé l'enseignement pour se marier à 21 ans. Elle a vécu avec son homme 63 ans. Des jeunes diront que c'est bien long avec un seul amour, tellement beaucoup parlent de divorce à la moindre difficulté. S'il en eût été ainsi, elle aurait divorcé bien des fois, car les épreuves ne lui ont pas manqué.

Donner naissance à quinze enfants, en élever onze, ça représente beaucoup de sacrifices, surtout étant de faible santé. N'ayant pas accès aux commodités qui lui auraient un peu facilité la tâche, parce que l'argent manquait, il y eût des jours très difficiles, il ne fallait rien moins qu'être héroïque pour passer à travers.

Ouvrez un peu vos yeux, vous surtout les jeunes, qui ne connaissez que l'abondance: "Il fut des matins où il fallait attendre le retour d'un enfant qui servait la messe, pour acheter avec ce dix sous, le pain du déjeuner..." Cet exemple véridique laisse facilement supposer beaucoup d'autres situations pénibles. Très tôt, elle s'est privée de l'aide de l'aînée de ses filles, que j'ai eu très longtemps à mon service. C'était déjà une vraie femme, une vraie maman, me remplaçant auprès de mes enfants, parce que j'étais malade. J'ai gardé d'elle un souvenir précieux, qu'elle me rend bien; c'est comme si elle était de la famille.

Cette force de caractère, ce dévouement, elle en a hérité de sa mère, qui maintenant vit chez elle depuis qu'elle a dû quitter son milieu, ayant perdu son compagnon de vie, ils ne s'étaient jamais séparés. Sa première hospitalisation de quelques semaines , le fut peu avant sa mort. De retour chez lui, il souhaitait y mourir paisiblement. Il a conservé sa parfaite lucidité ne prenant aucun tranquillisant, se levant jusqu'au dernier jour. Il fut presque exaucé, il mourut dès son arrivée à l'urgence, s'éteignant sans résistance, comme une chandelle finit de se consumer. Ce fut un dur coup, c'était une part d'elle-même qui s'en allait. Encore là, elle a su conserver son sang-froid, telle la femme forte de l'Evangile, trouvant dans sa foi, son espérance. Elle est encore le réconfort, la force à travers les nombreuses épreuves qu'elle fait siennes dans celles de ses enfants.

Que Dieu la garde, ainsi que les autres bonnes grands-mamans, qui sont les paratonnerres de nos familles!

Rosée Simard,
1330, des Cèdres,
Dolbeau.

Le 4 juillet 1977.

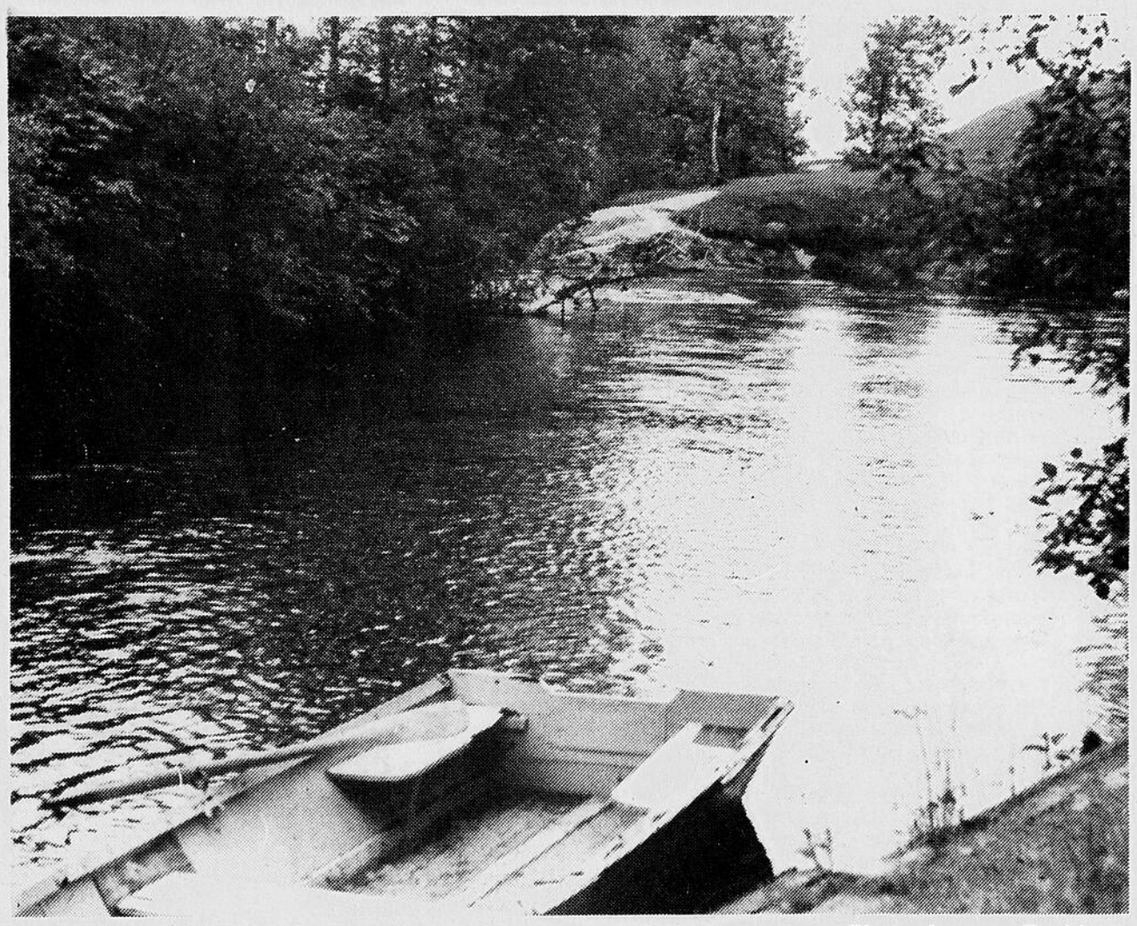

Photo Jacques Desbiens

L'ignorance est le pire des fléaux

S'il existe un sujet qui reste encore objet de tabous et de préjugés, c'est bien l'homosexualité. Il serait trop facile de se donner bonne conscience et de cacher ce sujet en prétendant qu'il n'y a plus de problème depuis la femeuse loi "omnibus". Pourtant dans les faits des analyses et des recherches sérieuses effectuées aux Etats-Unis nous permettent de présager qu'il existe au Québec (comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean) une minorité homosexuelle presque aussi nombreuse en proportion que le groupe des "personnes âgées". Pourquoi alors sommes-nous en face d'un mutisme général devant cette situation?

C'est pourtant simple; la répression dont l'homosexualité est l'objet et qui s'exprime dans toutes les sphères d'activité, est assumée par la grande majorité des individus. Le "racisme" anti-homosexuel va de soi-même pour ceux qui se disent contestataires et qui n'hésitent pas à critiquer les différentes formes de discrimination. Ce fait est d'autant plus vrai pour les centres éloignés comme notre région.

Ne pas reconnaître qu'il y a un nombre élevé d'homosexuels au Québec (10% selon le rapport Kinsey) est une tricherie honteuse; tricherie souvent endossée, hélas, par les concernés eux-mêmes. On comprend qu'il soit difficile à la collectivité de banaliser le problème, alors même qu'elle est incapable d'assumer sa propre sexualité. (Voir toute l'angoisse morale qui s'est créé dans la région au sujet de l'émission Approche).

Une seule raison peut nous faire comprendre cette situation; c'est l'ignorance qu'alimente la peur irrationnelle de l'homosexualité.

Peut-être a-t-on peur de retrouver chez soi quelque désir malin qui n'aurait pas sa place sur la route à sens unique que représente la morale traditionnelle.

Mais il importe surtout de rétablir certains faits qui ont eu cours trop longtemps dans les media et dans l'esprit de la population en général:

1- Sans ignorer l'importance de la sexualité, celle-ci n'est "qu'un" des éléments constituants de l'individu homophile.

2- La presque totalité des homophiles n'ont aucun intérêt pour les enfants.

3- Il ne faudrait pas confondre orientation sexuelle et comportements sexuels. Sans pour autant en faire la critique, les homophiles qu'on qualifie souvent "d'efféminés" ne constituent pas moins qu'une minorité parmi l'ensemble.

4- Dans l'ensembe, l'expression de l'homosexualité se fait par la remise en question des rôles sexuels traditionnels hétérosexuels où l'esprit de domination et les hiérarchies ont prééminence.

Si, comme le signale M. Carol Néron, journaliste de la région, l'homosexualité est un "fléau", il en est un qui surpasse de loin tous les autres; c'est l'ignorance.

Un étudiant en sociologie:
Pierre Gagnon,
Chicoutimi.

Le 4 juillet 1977.

Il est vivant

Je n'ai encore jamais vu un aussi beau fantôme.

Ce village est bien sorti de son sommeil. Il est devenu une grande merveille. Nous, du Beaumanoir, avons eu le plaisir et le bonheur de visiter ce pays de rêves en compagnie de l'équipe Amicale et de l'infatiguable moniteur, M. Jacques Matteau. Si moi j'ai trouvé cela beau, je ne sais le dire comme il faut. Je me contenterai de chanter ma reconnaissance aux organisateurs de ce voyage magnifique. Je dis un gros merci aussi à notre bon et dévoué directeur, M Charles Cooke.

Mme Blanche Deschênes,
Beaumanoir, app. 197,
Rue Jacques-Cartier est,
Chicoutimi.

P.S.: A vous cher monsieur qui lirez ce petit mot, merci, à toi mon journal, je dis aussi merci et longue vie.

Le 26 juin 1977

OPINION DES AUTRES

La région a ses joyaux

"J'ai pour toi un lac, un lac tout bleu!", nous dit Gilles Vigneault dans l'une de ses chansons. Les Robervalois l'ont compris, il y a plus de 20 ans, en cessant de lui tourner le dos à ce beau lac St-Jean et en organisant annuellement cette importante compétition de nage que constitue la traversée du lac. A part cette traversée, on ne peut pas dire cependant que ce lac St-Jean, on l'utilise beaucoup! Même les excursions sur le lac ont été abandonnées en raison, semble-t-il, d'un manque d'intérêt du public. Il faudrait ajouter, pour être plus précis, que l'embarcation mise à la disposition des gens n'était pas des plus invitantes... Et que dire de ce quai fédéral de Roberval en si piètre état? Le lac St-Jean, c'est un joyau que les Robervalois caressent très peu, se contentant sans doute de l'admirer par les beaux soirs d'été... lorsqu'il y en a!

Nous vous disons tout cela parce que le soir de la Saint-Jean, nous avons passé une partie de la nuit tout près des eaux de ce beau lac St-Jean. Il était joli ce lac en ce soir du 24 juin! Avec des amis, nous l'avons longtemps regardé en se demandant vraiment ce qui nous empêchait, nous du Lac-St-Jean, à l'utiliser davantage...

Cette question se pose aussi pour les Félicinois avec leur magnifique rivière. L'avez-vous admirée par un coucher de soleil en ces soirs d'été? Toutes les lumières de la ville de St-Félicien, sur les deux versants, s'y réflètent créant un paysage féérique. A St-Félicien, on possède donc aussi un joyau qu'on commence vraiment à utiliser, à dorloter. On en fera le nettoyage cet été par des programmes Jeunesse au Travail. Les épreuves nautiques seront plus nombreuses. Les "Chevaliers d'eau" sont nés... et vont suivre les Régates internationales, la 15e édition, qui ont bien failli ne pas avoir lieu!

Pourquoi? Parce qu'à St-Félicien, on est entre deux... entre l'annonce de la construction de l'usine... et son ouverture. Entre des changements de gouvernement au Québec et sur le plan municipal... et l'arrivée de nouveaux leaders dans le milieu. Tout cela n'est pas sans créer une certaine perturbation.

Les Régates internationales ont bien failli mourir d'une mort très douce, comme dit justement Vigneault. Or, c'est la Semaine du Canada qui sera venue à la rescousse de ces régates en y versant la somme de $9,000. C'est donc plus que le gouvernement québécois qui, lui, y a versé $7,500. L'argent n'a pas de couleur... et nous sommes aussi Canadiens! Ottawa a démontré qu'il pouvait nous aider autrement que par des projets PIL et des allocations familiales. C'est un début... Reste maintenant à savoir si ce précédent aura des suites là et ailleurs!

Jean-Claude St-Pierre,
Directeur de l'information,
Poste CHRL-910,
Roberval.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

PILES GRATUITES

CHAQUE MERCREDI

EN JUILLET & EN AOÛT
ÇA TOMBE PILE CHEZ RADIO SHACK

Apportez l'un de vos appareils et nous en remplacerons les piles sans frais.
Il peut s'agir d'une radio, d'un walkie-talkie, d'une lampe de poche ou de tout jouet.
AUCUN ACHAT REQUIS. Ces piles de rechange font partie de la série "New Formula" de Radio Shack; il peut s'agir du type "D", "C", "AA" ou 9 volts.

Cette offre est en vigueur à tous les magasins et centres de vente autorisés Radio Shack. Consultez notre catalogue 1977 où vous trouverez le nom du magasin ou du centre de vente autorisé Radio Shack de votre localité.

Radio Shack®

Les Galleries Lac St-Jean
Route St-Bruno
Alma
668-2691

Centre-Ville Jonquière
100 boul. Harvey
Jonquière
542-6339

1 Place du Royaume
Chicoutimi
549-4474

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

MEILLEUR TIREUR

Lors d'une récente remise des diplômes à l'école de recrues des Forces canadiennes de Saint-Jean, le soldat Robert Dubé, fils de M. Léonard Dubé, 105, des Champs, Chicoutimi-Nord, s'est mérité le trophée de meilleur tireur. Sur la photo, le trophée lui est présenté par l'adjudant J.-P. Blackburn, commandant de peloton. Le soldat Dubé a aussi mérité le trophée du brigadier général René Gutknecht.

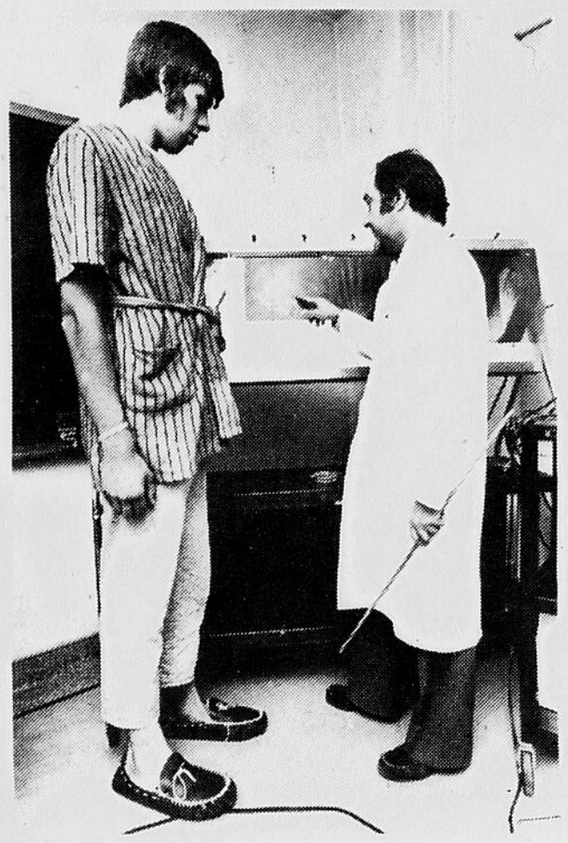

CONTROLE DU GIGANTISME

Le Dr Jules Hardy, un neuro-chirurgien de Montréal, a utilisé un procédé médico-chirurgical en 1975, grâce auquel il a pu enlever des tumeurs à la glande pituitaire, située à la base du cerveau, sans être obligé d'ouvrir le crâne et sans détruire la glande.

Cette glande contrôle la croissance corporelle, ainsi que les fonctions de certains organes comme les reins, les ovaires et les testicules. Il a eu des succès remarquables dans le conflit du gigantisme, lequel est causé par une tumeur de la glande pituitaire.

Sur cette photo prise il y a deux ans, alors que Dale Presser était âgé de 14 ans, le Dr Hardy fait voir au garçon de sept pieds les radiographies de son cerveau. (Photo PC)

DEUIL D'UN ELEPHANT

Sunderkali, un éléphant adoré des Indiens, est mort, dimanche à l'aube, après avoir subi une intervention chirurgicale unique en son genre. C'est avec une profonde tristesse que les vétérinaires ont constaté le décès dû, selon eux, à une défaillance cardiaque provoquée par l'effort excessif demandé au parachyderme lorsqu'au moyen d'une grue, les militaires ont essayé de le remettre debout — l'éléphant souffrait d'une fracture à la patte. Pourtant, la majorité des Indiens s'étaient couchés, samedi soir, persuadés que Sunderkali — une femelle éléphant — guérirait et participerait encore aux grandes parades de la Nouvelle-Delhi et aux plus belles processions de mariages. Après l'intervention chirurgicale à la patte, une grue de l'armée avait soulevé Sunderkali pendant près d'une journée puis l'avait reposé doucement sur le sol sous les applaudissements et les cris de joie des médecins et de la foule de curieux. En vain: l'éléphant a succombé et des larmes avaient coulé le long de sa tête quelques instants auparavant.

ETUDE DE MARKETING

La Chambre de commerce de Chambord, par le biais de son comité de développement touristique, fait présentement une étude de marketing concernant tout le secteur. Et le coordonnateur de ce projet est M. Charles Simard.

PILOTE DE BROUSSE

Janet Keogh, qu'on voit ici avec son instructeur John Storring, est déterminée à devenir pilote de brousse. Elle a déjà sa licence de pilote commercial, et a été engagée par North Western Flying Services, à Nestor Falls, Ont. Mlle Keogh, qui est originaire de Picton, Ont., n'est pas la première femme à piloter des avions commerciaux, mais elle est encore parmi les exceptions. (Photo PC)

RECORD DU LANCER D'OEUF

Le record britannique de lancer d'oeuf a été pulvérisé, dimanche, grâce à un jet de 61 mètres. Le projectile a été réceptionné sans la moindre fêlure. Dale Hasenuik, le nouveau champion national, a amélioré de plus de 12 mètres le record, mais il est loin de la performance mondiale qui dépasse les 90 mètres, selon le livre des records Guinness. L'oeuf a été récupéré par M. Ken Powell, 41 ans, joueur de cricket.

CS DE METABETCHOUAN

Lors de la dernière assemblée du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Métabetchouan, M. Raymond Lebel a été réélu président et M. Bertrand Tremblay, vice-président. A l'exécutif, M. Paul-Hector Thibeault demeure au poste, tandis que trois nouveaux venus sont nommés, soit MM. Jean-Roch Potvin, Padoue Lachance et Noël Boily.

En outre, les commissaires ont pris connaissance de la liste des affectations: il n'y aura aucun surplus de personnel enseignant pour 1977-78, mais au contraire, il faudra engager un professeur de plus en éducation physique. Les effectifs de la Commission scolaire de Belle-Rivière seront donc, en septembre 1977, de 77 enseignants et 1,590 élèves.

"SOUS LE PONT DE L'OMBRE"

Le stage folklorique... Oui, celui dont nous parlions dernièrement! Ce stage qui se tiendra à l'intérieur de la Fête des arts populaires du Saguenay... Le 8 juillet, pour être précis, exact. 80 inscriptions sont entrées jusqu'à maintenant et elles viennent de partout sauf de la région. C'est comme cela! Il reste autant de places... La limite est de 160, alors... C'est surtout dans la catégorie "initiation" où la place ne manque pas. Si vous voulez vous initier à la danse, si vous voulez apprendre à danser sans écraser les pieds de votre belle, c'est votre chance. Faites vite! Les organisateurs aimeraient avoir des gens de la région. Le téléphone est 543-0891.

GARDE PAROISSIALE

La Garde paroissiale de Chicoutimi-Nord a également un nouveau bureau de direction pour l'année 1977-78. La présidence a été confiée à M. Adelbert Beaumont; Raymond Morissette, vice-président; Luc Boucher, secrétaire-trésorier; Rémi Roy, secrétaire de la correspondance; Charles-Philippe Gagnon, commandant; M. l'abbé Léonce Bouchard, aumônier; Georges Morissette, commandant en second; Daniel Tremblay, ordonnance, et Vital Marcoux, publicitaire. D'autre part, M. Denis Boulianne est le grand responsable de la section "agent de sécurité" tandis que M. Adelbert Beaumont occupe également la présidence de la section "club social".

EN FRANCE ET EN AUTRICHE

Le député de Jonquière aux Communes, Me Gilles Marceau, se rendra en France et en Autriche, du 7 au 25 juillet. Il fera partie de la délégation canadienne qui se rendra à Paris, du 7 au 17 juillet, à l'assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue anglaise. Du 17 au 25 juillet, il accompagnera un groupe de Jonquiérois au championnat du monde de canoë-kayak qui aura lieu à Spittal, en Autriche.

Par ailleurs, le député de Jonquière a annoncé qu'un sous-bureau de poste sera ouvert prochainement aux Galeries de Jonquière.

PROCES POUR OUTRAGE A DIEU

Pour la première fois depuis 55 ans, un procès pour outrage à la religion s'est ouvert à Londres. La plaignante est Mme Mary Whitehouse, une personnalité britannique bien connue qui mène une croisade contre tout ce qu'elle juge pornographique.

L'accusé est "Gay News", une publication destinée aux homosexuels. Mme Whitehouse se plaint de la publication, l'année dernière, d'un poème illustré qui raconte comment un centurion romain assouvit ses pulsions sexuelles avec Jésus-Christ, en train d'agoniser sur la croix. Bien que la liberté religieuse soit reconnue en Grande-Bretagne, une loi sur le blasphème autorise l'Eglise d'Angleterre à porter plainte si les critiques portées à l'Eglise ne sont pas "raisonnables". La législation ne prévoit aucun maximum de peine en cas d'outrage reconnu.

TAXE DIMINUEE

Le secrétaire général de la Commission scolaire d'Arvida, M. Edouard Brassard, fait savoir, dans un communiqué de presse, que les membres du conseil des commissaires ont adopté une résolution réduisant de $0.05 des $100 d'évaluation la taxe scolaire pour la prochaine année qui est maintenant à $1.40. D'autre part, le budget global de la CS se chiffre par $15,668,868.

NOUVEAU DELAI A TELESAG

L'entreprise de câblodistribution Télésag a obtenu de la Régie des services publics du Québec jusqu'au 31 janvier 1978 pour présenter son programme d'expansion dans les territoires des municipalités de Laterrière village, Laterrière bassin, Saint-Fulgence et Saint-Honoré. Dans une ordonnance émise en janvier 1975, la régie exigeait que Télésag dépose son programme d'expansion dans ces municipalités pour le 31 décembre 1976 et que l'entreprise construise son réseau en prévision de cette expansion. En avril dernier, devant l'évidence de retards inévitables et hors de son contrôle, l'entreprise Télésag informait la régie de l'impossibilité de réaliser les échéanciers déjà déposés.

Elle demandait alors à la régie l'autorisation de ne déposer son plan d'expansion qu'à la fin de la construction du réseau desservant le secteur Jonquière-Kénogami, invoquant "un réalisme économique" et la prudence "devant l'ampleur des investissements envisagés". Tout en acquiesçant à la demande d'extension de délai, la Régie des services publics souligne l'opportunité qu'ont les municipalités intéressées de lui faire des représentations en vertu de l'article 28 de la Loi de la régie. L'article prévoit que la régie, sur demande d'une corporation municipale, et après enquête, peut ordonner l'extension du service d'un propriétaire d'entreprise publique.

PRIX NATIONAL

Le journal Le Lingot d'Arvida vient de décrocher le prix national d'excellence de la Société canadienne des relations publiques. C'est la première fois que Le Lingot se voit attribuer un tel honneur alors qu'il était en compétition avec tous les journaux industriels du Canada. Rappelons que ce journal est dirigé par M. Ludovic-D. Simard, qui occupe la fonction de rédacteur en chef.

VEDETTE RECHERCHEE

Cette mignonne fillette est aujourd'hui une vedette sans le savoir. Lors du dernier Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, un photographe amateur, M. Rémi Gagné, du 1910, de la rue Roussel, à Chicoutimi-Nord, fut attiré par la beauté de la jeune enfant qui accompagnait ses parents dans un centre commercial. Il a pris quelques photos de la fillette. Quelques semaines plus tard, M. Gagné suivait un cours en ébénisterie au cegep de Victoriaville où il a participé à un concours de photos amateurs. Et la série de cinq photos illustrant la fillette a valu à M. Gagné le premier prix. Aujourd'hui, M. Gagné voudrait bien partager cet honneur avec les parents de la fillette qu'il voudrait bien retracer. M. Gagné attend votre appel, à 543-8472.

ETUDIANT D'HONNEUR

Pour sa part, le soldat Eric Jacques, fils de M. Claude Jacques, 1545, Baudelaire, Chicoutimi, a reçu le trophée "d'étudiant d'honneur". Sur la photo, le trophée lui est présenté par M. Ronald Beauregard, maire de la ville de Saint-Jean. Le soldat Eric Jacques a aussi obtenu le trophée du commandant.

APRES — AVANT

Saundra Ruddle a perdu 270 livres en deux ans, de quoi lui redonner le sourire. Malgré certaines hésitations, les médecins ont pratiqué une délicate intervention chirurgicale à l'intestin, et les résultats sont là pour prouver sa réussite. Avant cette opération, Mlle Ruddle pesait 403 livres, et elle n'avait pas le sourire facile!

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

SERENA — Planification familiale. Votre moyen de planification familiale ne vous satisfait plus? Vous désirez un enfant? SERENA, SErvice bénévole de REgulation des NAissances, peut vous aider. Pour toute information concernant recherches de grossesse, planification familiale, test de connaissance de soi et méthode ou test sympto-thermique, téléphoner aux numéros suivants: Alma, 668-8427; Chicoutimi-La Baie, 549-8892; Dolbeau-Mistassini, 276-1864; Jonquière, 548-2188; Roberval-Saint-Félicien: 275-4554.

CLUB TOAST MASTERS DYNAMO — Le club Toast Masters Dynamo de Chicoutimi tiendra son souper hebdomadaire demain à 19h00, au restaurant Sandra Pizza King de Place du Saguenay. Bienvenue à tous.

CLUB RICHELIEU — Le souper hebdomadaire du club Richelieu de Chicoutimi aura lieu demain, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

VOYAGE — Voyage organisé aux chutes Niagara et à Toronto, le 25 juillet. Pour informations, Mme Alfred Duchesne, 543-3066.

HOTESSES DYNAMIQUES — La présidente Mme Gaston Gaudreault, des Hôtesses Dynamiques de Chicoutimi, annonce sa journée champêtre, aujourd'hui, à 13h30, au lac Docteur, rue des Bancs, chez Mme Rivard-Gauthier. Pour informations, 543-2630.

JONQUIERE

CLUB RICHELIEU — Le souper hebdomadaire du club Richelieu du quartier Kénogami aura lieu demain, à 18h15, au motel Richelieu, route 170.

CLUB KIWANIS — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis Saguenay aura lieu demain, à 18h30, à l'hôtel Paul-Baillargeon.

CLUB KIWANIS — Quartier d'Arvida. Le souper hebdomadaire du club Kiwanis du quartier d'Arvida aura lieu demain, à 18h00, au Manoir du Saguenay.

AL-ANON — Les familles et les amis d'alcooliques peuvent trouver de l'aide grâce à la fraternité connue sous le nom d'Al-Anon. Pour tous renseignements concernant le groupe le plus près de votre domicile, veuillez téléphoner à 547-5450 ou 543-1787.

VILLE DE LA BAIE

CLUB KIWANIS — Le club Kiwanis de La Baie tiendra son souper hebdomadaire demain, à 18h00, au Café Populaire, rue Victoria, Bagotville.

VOS DROITS

obligations des parents

La Cour d'Appel du Québec a récemment condamné un père qui demeurait à Hull, à payer une pension alimentaire à sa fille de plus de 18 ans qui demeurait à Montréal et qui était étudiante.

Le père refusait de payer la pension et offrait plutôt à sa fille de l'entretenir danssa maison de Hull. La fille ne s'entendait pas avec son père et préférait faire ses études à Montréal.

La Cour a trouvé qu'il était préférable et dans l'intérêt de cette fille qu'elle ne vive pas avec son père, qu'elle poursuive ses études à Montréal et que le père soit obligé de lui payer une pension afin qu'elle puisse vivre convenablement.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de « LA MINUTE JURIDIQUE » en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404, C.P.123
Montréal.

(En collaboration avec la Commission de l'Aide juridique).

INSTALLÉS

de service dur Motomaster

Amortisseurs

CANADIAN TIRE

Service dur

14.29 chac.

INSTALLÉS

Amortisseurs service dur garantis tant que vous êtes en possession de la voiture sur laquelle ils ont été installés. Main-d'oeuvre gar. 90 jours.

Amortisseurs service dur: 25% plus de liquide que sur amortisseurs standard; piston durable de $1^{3}/_{16}$": 40% plus de contrôle que ceux à alésage de 1"; tige micro-usinée de $^{1}/_{2}$" pour durabilité; valves indépendantes de remplissage fiables pour meilleur contrôle.

Inspection gratuite des amortisseurs

1. **Renfort de ressort à lames.** augmente la charge de 1500 lb. En acier robuste. Pour plupart autos. **16.49** Pre.
2. **Jumelles lève-arrière** augmente espace libre arrière. Ens. . **10.89**
3. **Prolongateur d'amortisseurs** pour les jumelles, **Paire** . . . **3.89**

Pose par experts disponible (en sus)

Indicateur allumage
A. A circuit de CC fiable transistorisé pour systèmes 6 ou 12 V **42.95**

Analyseur de moteur
D. Pour détecter ce qui ne va pas. Pour 4, 6, 8 cyl.; 6 et 12 V **67.95**

Compte-tours/angle
B. Instrument de précision pour les tests. Pour 4, 6, 8 cyl.; 6, 12 V **23.98**

Indicateur compression
E. Indique de 0 à 300 lb. S'adapte à tous les trous de bougie **7.39**

Lampe indicatrice
C. Pour allumages électroniques. Sur circuit de CC **37.95**

Demarreur à distance
F. Démarre moteur sans avoir à aller à la voiture. Câble 4' **4.59**

Nettoie-moteur GUNK 16 oz 2.39

En aérosol pour nettoyer l'extérieur des moteurs. Vaporisez et lavez ensuite à grande eau.

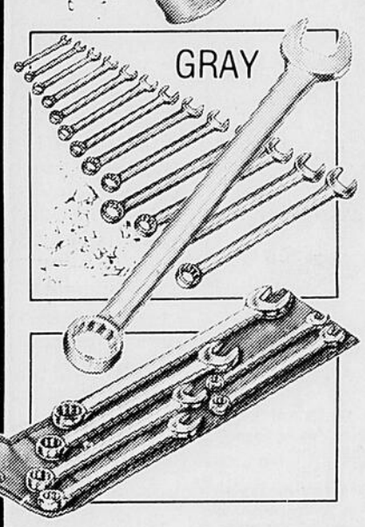

Jeu de 14 clés
Clés matricées en acier au nickel-chrome-molybdène avec fourche et oeil chromés. A 15° pour être faciles à manier. Serres de $^{3}/_{8}$ à $1^{1}/_{4}$" **49.99**

Jeu de 6 clés
Fabriqué au Canada. Avec fourche et oeil à chacune des clés. Serres de $^{3}/_{8}$ à $^{3}/_{4}$" **13.99**
Jeu métrique de 6 clés $8.95

Clé à roue
Mesure $14^{1}/_{2}$" hors tout; pour vieilles autos et camions légers **3.89**

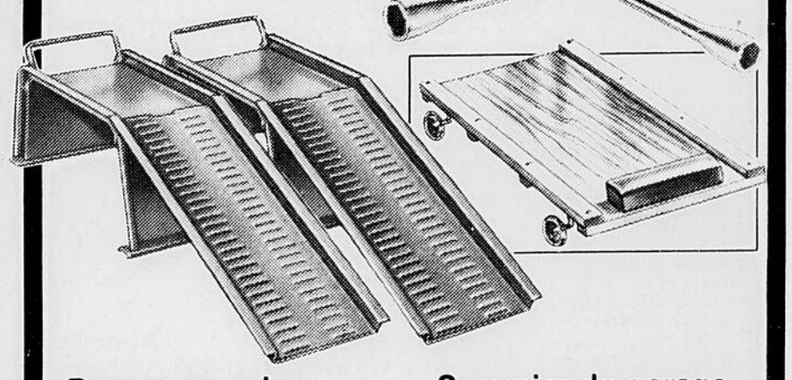

Rampe en acier
Capacité 5000 lb. Avec Solides rampes jumelles, $33^{1}/_{2}$" x $8^{1}/_{4}$". Plan incliné, arrêt sureté **61.95**

Sommier de garage
Bâti en bois verni de 36 x 16" avec roues inclinées pivotantes et à appuie-tête rembourré . . **12.89**

Cric de pare-chocs
Pour pare-chocs entaillés; lève jusqu'à $34^{1}/_{4}$"; capacité 2000 lb. Modèle à chaîne **16.95**

Cric accordéon
Capacité une tonne 9.69
Modèle standard avec levée de 5" à 15" maximum. Manivelle.

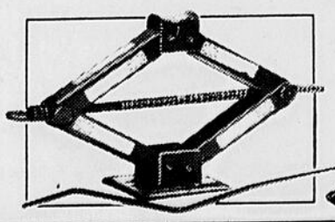

99¢ ch.
Type standard

Bougies Turbo-Fire

Nouvelles bougies Turbo-Fire pour démarrages rapides et économie d'essence.
Bougies de type à résistance . . . . 1.29 chac.

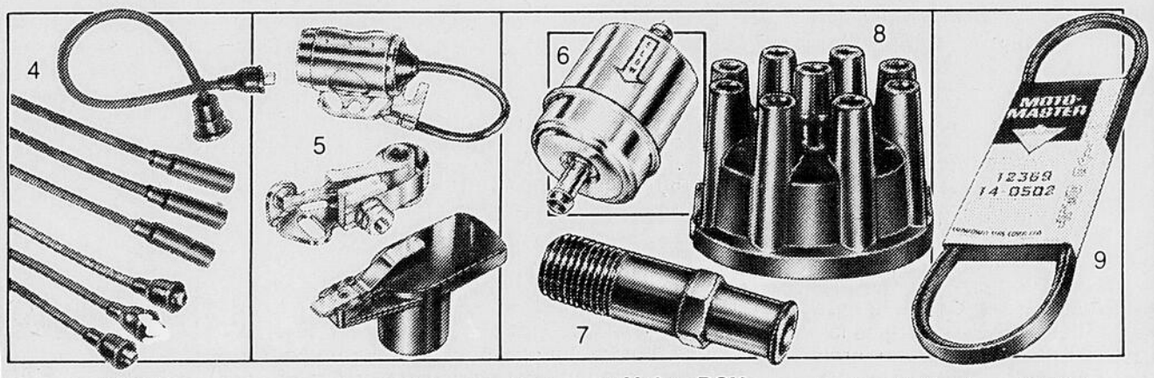

4. **Câbles:** ind. marque, modèle. Hypalon 7 mm . . . **3.95 à 15.95** Jeu
Jeux câbles 7 mm à la silicone . **$13.79 à $20.95**
Jeux câbles 8 mm à la silicone . **$12.29 à $22.95**

5. **Jeu mise au point:** pointes, rotor, condensateur. Ex.: Ford 1960-74 V8 . . **2.75**
Jeux pour autres marques . . . . . **$2.75. à $6.15**

6. **Filtre à essence** pour remplacer l'original. **Chacun** . . **79¢ à 3.95**

7. **Valve PCV,** pour la plupart des marques . . . . . **1.79 à 2.49**

8. **Chapeaux distributeur Motomaster** Ex.: Voitures Ford 1960-74 V8 **2.89**
Allumage standard ou électronique. **$2.19 à $6.59**
Allumage haute énergie (AHE) . . . **$4.95 à $12.95**

9. **Courroies** de qualité pour la plupart des marques . . . . . **1.39 à 3.69**

Installation rapide disponible (en sus)

Pièces de rechange réusinées

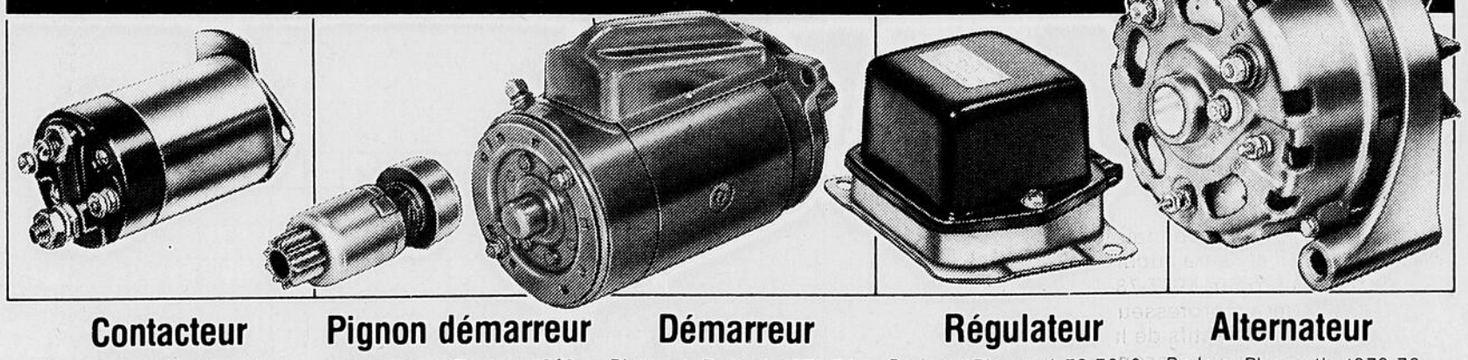

Contacteur
Chevrolet et Pontiac 1973-76 V8 350 et 400 orange
5.50 avec éch. **6.25** sans éch.
Pinto et Bobcat 71-76, tous moteurs. (sans échange) Sans éch. . . **$3.99 à $4.99**
Vega et Astre 1971-76, tous modèles et moteurs. Avec éch. **$5.50;** sans **$6.25**

Pignon démarreur
Chevrolet et Pontiac 1963-76, tous modèles, moteurs **3.80** avec éch. **4.30** sans éch.
Pinto et Bobcat 71-76, tous modèles, moteurs. Avec éch. **$5.39;** sans **$5.89**
Vega et Astre 1971-76, tous modèles, moteurs. Avec éch. **$3.80;** sans **$4.30**

Démarreur
Pinto et Bobcat 1971-76, tous moteurs a 4 cylindres **30.95** avec éch. **40.70** sans éch.
Chevrolet et Pontiac 1971-76 V8 350 et 400 orange. Avec éch. **$22.49 à $33.95**
Sans éch. **$27.99 à $46.70**
Vega, Astre 71-76, Tous. Av. éch. **$25.99;** sans **$35.74**

Régulateur
Dodge et Plymouth 70-76, 6 cyl. et V8 (sauf 100 A) . . . **13.59** avec éch. **14.09** sans éch.
Pinto et Bobcat 1971-76, tous à 4 cylindres. Avec éch. **$6.50;** sans **$8.00**
Datsun 1968-73, modèles 510 à moteur 1600. Avec éch. **$11.95;** sans **$13.45**

Alternateur
Dodge, Plymouth 1970-76 6 cyl., V8 (plupart) . . . . . **33.95** avec éch. **41.45** sans éch.
Pinto et Bobcat 1971-76 a équip. stand. (38-42 A). Avec **$29.95;** sans. **$37.45**
Datsun 1968-73, modèles 510 à moteur 1600. Avec éch. **$47.95;** sans **$60.70**

EXEMPLES SEULEMENT. Voyez votre magasin Canadian Tire pour les prix pour les autres marques et modèles.

Utilisez votre carte Canadian Tire ou épargnez avec les Billets-Bonis
(sur toute la marchandise)

Installation en sus

CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
1257, boul. Talbot,
Tél.: 549-5014

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834

CKRS-TV

MARDI 5 JUILLET 1977

9.30 Mire et 1,000 cycles
9.45 Mire et musique
9.58 Ouverture du poste: Je m'arrête
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Topino
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La grande aventure
12.00 Au soleil du midi
12.30 Festival Charlie Chaplin
13.00 Sur des roulettes
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Cinéma: "Trois filles à Madrid"
16.00 Animagerie
16.30 Picotine
17.00 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 La p'tite semaine
19.00 Marcus Welby
20.00 Rétro-spec
20.30 Papa a raison
21.00 Rue des Pignons
21.30 Consommateurs avertis
22.01 Science réalité
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.49 Nouvelles du sport
23.00 Ainsi va la vie
00.01 Cinéma: "5 mille dollars mort ou vif"

MERCREDI 6 JUILLET 1977

9.30 Mire et 1,000 cycles
9.45 Mire et musique
9.58 Ouverture du poste: "Je m'arrête
10.00 Minute Moumoute
10.15 Tribulle
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 M. Tang
12.00 Au soleil du midi
12.30 Les faucheurs de marguerite
13.00 Sur des roulettes
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Le temps de vivre
16.00 Animagerie
16.30 La fricassée
17.00 David Copperfield
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Chapeau Melon
19.31 Baseball
22.00 Jazz de Montreux
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.49 Nouvelles du sport
23.00 L'analyse transactionnelle
00.01 Cinéma: "Ballade des 7 pendus"
19.31 Horaire en cas de pluie: Ciné-Soleil: "La vache et le prisonnier" ou "La horde sauvage"

CJPM-TV

MARDI, LE 5 JUILLET

11.45 Les dessins animés
12.00 A votre service
12.45 Nouvelles du midi
13.00 Y a du soleil
15.00 Une heure avec vous
16.00 Supercar: "La caverne"
16.30 La famille Stone: "Premier enfant"
17.00 Les Tannants
18.00 Parle parle, jase jase
19.00 Studio six
19.30 Chère Isabelle
20.00 Auto-patrouille
20.30 L'union fait la farce
21.00 A la canadienne
21.30 Hawaii 5-0: "Troisième bombe"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée: "La nuit du loup-garou"

MERCREDI, LE 6 JUILLET

11.45 Les dessins animés
12.00 A votre service
12.45 Les nouvelles du midi
13.00 Y a du soleil
15.00 Une heure avec vous
16.00 Le roi de la jungle
16.30 La famille Stone: "Pris au piège"
17.00 Les Tannants
18.00 Parle parle, jase jase
19.00 Studio six
19.30 Symphorien
20.00 Un monde fou fou: "Batman"
22.00 Les Protecteurs: "Route 27"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée: "Derniers jours de Pompéi"

CBJET

MARDI, 5 JUILLET 1977

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.00 Movie Time
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 It's your Choice
16.30 Hi Diddle Day
17.00 Heritage
17.30 Room 222
18.00 The City at Six
19.00 Around the City with Bob
19.30 The Wolfman Jack Show
20.00 Barney Miller
20.30 M.A.S.H
21.00 Fawlty Towers
21.30 All in the Family
22.00 The Age of Uncertainty
23.00 The National
23.22 The Merv Griffin Show

MERCREDI, 6 JUILLET 1977

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 News
13.00 Movie Time
14.30 The Edge of Night
15.00 Take Thirty
15.30 Celebrity Cooks
16.00 It's your Choice
16.30 Zoom the White Dolphin and Capt. Nemo
17.00 Salty
17.30 Room 222
18.00 The City at Six
19.00 Around the City with Bob
19.30 Worlds Together
20.30 A communiquer
23.30 The National

SUR LE CABLE

TECS TV — CANAL 13

MARDI, 5 JUILLET 1977

8.00 Cartes, petites annonces
9.00 Décoration intérieure (reprise)
9.15 Cartes, petites annonces
12.00 Comté de Dembrokshire Presticides sur mesure
13.00 Cartes, petites annonces
18.00 Moteur deux temps, moteur quatre temps
18.15 Cartes, petites annonces
19.00 Eaux buissonnières Mystères des profondeurs
20.00 Cartes, petites annonces

RADIO QUEBEC — CANAL 8

MARDI, 5 JUILLET 1977

13.00 Présentation de la semaine du Patrimoine
13.30 Fabienne Thibault
14.00 En provenance de Bonaventure - Une émission spéciale de Radio-Québec
19.30 Un amour de pays - Race d'homme "qui ne sait pas mourir"
21.00 Le chanoine Lionel Groulx - Situe le Chanoine Lionel Groulx dans un contexte social et historique
22.00 Félix Leclerc - Comment la France est venue chercher Félix Leclerc

CJBR TV — CANAL 3

MARDI, 5 JUILLET 1977

10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Topino
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La grande aventure
12.00 Francis au paradis perdu
12.30 Festival Charlie Chaplin
13.00 Sur des roulettes
13.30 Téléjournal
13.35 Reflets d'un pays
14.30 Cinéma: "Trois filles à Madrid"
16.00 Animagerie
16.30 Picotine
17.00 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
18.00 Ce soir
18.15 Information régionale locale et sportive
18.30 Propos et confidences
19.00 Le monde merveilleux de Walt Disney
20.00 Rétro-spec
20.30 Chère Isabelle
21.00 Rue des Pignons
21.30 Consommateurs avertis
22.00 Science réalité
22.30 Téléjournal
23.00 Hawaii 5-0
00.00 Cinéma: "5,000 dollars"

MERCREDI, 6 JUILLET 1977

10.00 Minute Moumoute
10.15 Tribule
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Monsieur Tang
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les faucheurs de marguerites
13.00 Sur des roulettes
13.30 Téléjournal
13.35 Reflets d'un pays
14.30 Le temps de vivre
16.00 Animagerie
16.30 La fricassée
17.00 David Copperfield
18.00 Ce soir
18.15 Information régionale, locale et sportive
18.30 Propos et confidences
19.00 La p'tite semaine
19.30 Baseball "Toronto vs Boston"
22.00 Jazz de Montreux
23.00 Téléjournal
23.30 L'analyse transactionnelle
00.00 Cinéma: "Ballade des 7 pendus"

WEZF TV — CANAL 7

MARDI, 5 JUILLET 1977

9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 Second Chance
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 Happy Days
20.30 Laverne & Shirley
21.00 Rich Man, Poor Man
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Tuesday Movie

MERCREDI, 6 JUILLET 1977

9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 Second Chance
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 Donny and Marie
21.00 Baretta
22.00 Charlie's Angels
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 The Rookies/Mystery Movie of the Week

Banque Royale

Un faible 6 pour cent de cadres supérieurs

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — La Banque Royale a été blâmée lundi à cause du faible pourcentage de Québécois francophones qui y occupent des postes supérieurs dans l'administration.

Lors de sa comparution devant la commission parlementaire de l'éducation qui étudie le projet de loi sur la langue, les représentants de la Banque Royale, dont le président unilingue anglophone, M. Rowland Frazee, ont dû admettre que seulement 6 pour cent des dirigeants de leur siège social à Montréal étaient francophones.

"Comment expliquer qu'après plus de 100 ans au Québec, puisque la Banque Royale a été établie en 1864, après avoir été une des institutions bancaires les plus fortes et les plus assidues, vous n'ayez encore que 6 pour cent de cadres supérieurs francophones?" s'est demandé le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin.

Le représentant de l'Union nationale, le député de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, s'est étonné lui aussi de cette situation.

"Il me semble que si des efforts avaient davantage été faits, il y aurait eu possibilité de trouver plus de 6 pour cent de cadres francophones, surtout que le français, vous le dites vous-mêmes, est la langue première de l'exploitation bancaire au Québec", a dit M. Goulet.

Vu l'incapacité du président Frazee de la banque de s'exprimer en français, c'est le directeur des opérations pour le Québec, M. Pierre Fréchette, qui a répliqué aux parlementaires membres de la commission.

Selon M. Fréchette, il faut 20 ans de pratique pour former un administrateur compétent au sein de l'administration bancaire.

Ce long délai explique, selon lui, le fait que seulement 5 des 85 cadres du siège social sont francophones.

M. Fréchette croit néanmoins que la situation changera rapidement, au point que d'ici cinq ans, le pourcentage de francophones oeuvrant au sein de la haute direction de la Banque Royale au Québec pourrait atteindre "un minimum de 10 pour cent"

Mémoire

Dans son mémoire, la banque se révèle un adversaire du projet de loi sous plusieurs aspects.

Ainsi, la Banque Royale affirme qu'au Québec, "la langue de travail première du siège social est actuellement l'anglais et doit le demeurer".

"Notre position ne nous empêche pas d'utiliser le français autant de façon non officielle que comme langue de travail dans les cas où il est utile de le faire pour des raisons de commodité, d'ordre pratique ou de courtoisie", poursuit l'institution bancaire dans son mémoire.

Bref, la Banque Royale ne veut pas que le gouvernement lui impose "un fardeau", l'utilisation du français, dont se trouveraient dispensées les entreprises concurrentes dont le siège social est hors du Québec.

Participation-Québec

De son côté, un groupe qui se fait appeler "Participation-Québec" est venu manifester son opposition au projet de loi.

Comme la plupart des autres groupes anglophones qui l'ont précédé, Participation-Québec se déclare en faveur de la langue française au Québec mais s'opposent à plusieurs mesures du projet de loi qui visent à la favoriser.

Selon le représentant du groupe, M. Robert Doyle, l'adoption de cette loi "va nuire aux groupes minoritaires pour avoir une présence vitale et efficace au Québec et va opposer les Québécois les uns aux autres".

Participation-Québec craint que les accusations de "nazis, roisnègres, inférieurs, impérialistes" pleuvent entre les différentes communautés québécoises.

Du côté ministériel, on a signalé, par la voix du député de Châteauguay, M. Roland Dusseault, que les opinions présentées par les groupes anglphones se recoupaient du plus en plus, au point que la commission peut se considérer désormais comme "suffisamment éclairée".

Gouvernement du Québec

Développement industriel

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec dévoilera sa stratégie de développement industriel vers la fin de l'automne.

C'est ce qu'annonçait dimanche le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, lors d'une interview télédiffusée au réseau TVA.

Faisant le point sur son récent voyage en Suisse et en France, M. Landry a par ailleurs laissé savoir qu'une centaine de chefs de petites et moyennes entreprises françaises rendront visite au Québec cet automne.

Chefs des PME

Ils rencontreront une centaine de chefs de petites et moyennes entreprises québécoises, ce qui constituera selon M. Landry "un jalon dans la stimulation qui doit venir dans les échanges commerciaux avec la France".

Ces relations économiques avec la France sont "insignifiantes" quand on les compare aux échanges plus substantiels qui se font entre le Québec et par exemple, l'Angleterre ou la République fédérale d'Allemagne, de dire M. Landry.

Les Québécois lisent des revues françaises, conduisent des voitures de fabrication française et consomment quantité de vins et de fromages de France, mais ils exportent peu en retour. Il y a donc lieu, un peu comme cela s'est fait dans le domaine culturel, d'établir un équilibre plus sain dans nos relations économiques, selon le ministre.

Appelé par ailleurs à commenter certaines hypothèses plutôt pessimistes émises par les milieux d'affaires concernant les pertes d'emplois et d'investissements qui suivraient l'adoption de la Charte de la langue française, M. Landry s'est dit d'avis que "le facteur culturel" n'influe que d'une façon marginale sur les fondements du développement économique.

Il trouve ridicule, dangereux et alarmiste de lancer des chiffres précis sur les supposées pertes à venir.

Souveraineté du Québec

René Lévesque tente de rassurer les Indiens Cris

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Lévesque fera un saut aujourd'hui chez les Indiens Cris dans la "capitale" de ces derniers, Fort-Rupert, dans la partie sud de la Baie James, où il entretiendra ses hôtes des principaux aspects d'un éventuel Québec indépendant.

Le chef du gouvernement, qui répond à une invitation du chef du Grand conseil des Cris, Billie Diamond, quitte Montréal ce matin pour revenir au début de la soirée dans la capitale provinciale.

Depuis quelque temps, les Indiens ont exprimé certaines inquiétudes advenant la souveraineté du Québec ainsi que sur les implications du projet de loi 1 sur la langue pour eux qui utilisent l'anglais comme langue seconde.

M. Lévesque tentera de les rassurer sur cette question ainsi que sur la politique territoriale qu'adopterait un Québec indépendant par rapport aux aborigènes qui relèvent depuis toujours du gouvernement fédéral.

Ces deux questions, le territoire et la langue, préoccupent davantage les Cris et leurs concitoyens du nord du Québec.

Au cours du congrès général du PQ, en juin dernier, les délégués avaient rejeté une résolution proposant de faire des territoires indiens des "territoires associés" avec pouvoirs administratifs très étendus pour les aborigènes.

Le 11 novembre 1975, par ailleurs, les Cris et les Inuit avaient conclu avec la Société de développement de la Baie James et les gouvernements du Québec et d'Ottawa une entente sur la cession au gouvernement québécois d'un territoire de 400,000 carrés en échange d'une compensation financière de $150 millions et des droits exclusifs de chasse et de pêche sur une partie de ces terres.

Cette entente, déjà ratifiée par Québec, attend toujours l'assentiment d'Ottawa qui craint que le projet de loi 1 n'enfreigne les droits acquis des Amérindiens en cette matière.

Sept-Iles

"L'Avenir" en lock-out

SEPT-ILES (PC) — "L'Avenir" a lock-outé ses 29 employés syndiqués — reporters, photographes, employés de bureaux et de la composition, à la suite d'un ralentissement du travail qui a empêché le bi-hebdomadaire de paraître la semaine dernière, a annoncé hier le syndicat.

Le ralentissement a commencé la semaine dernière après que le syndicat, affilié à la CTCC, eut refusé les dernières offres de Québécor, propriétaire de "l'Avenir".

Le syndicat dit que les négociations ont échoué sur des questions de salaires, de vacances, d'emplois partiels et de responsabilités.

Normalement "l'Avenir" est publié le jeudi et le samedi dans cette ville à 400 milles au nord-est de Québec sur la rive nord du Saint-Laurent.

CINEMA

CHICOUTIMI

Cartier
Du 1 au 7 juillet incl.: "Exhibition" - "Prostitution".

Capitol
Du 1 au 7 juillet incl.: "Dynamites Jones" - "Un après-midi de chien".

Impérial
Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

VILLE DE LA BAIE

Saguenay
Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

ALMA

Alma
Du 1 au 7 juillet incl.: "La grande partouze" - "Louves brûlantes".

Canadien
Du 1 au 7 juillet incl.: "Cadavre du désert" - "La rose et la flèche".

Ciné-parc Jeannois
Du 1 au 7 juillet incl.: "L'île sur le toit du monde" - "L'honorable Griffin".

CINEMAS PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1
Du 1 au 7 juillet incl.: "Led Zeppeline" - "2 heures de plus en musique".

Cinéma 2
Du 1 au 7 juillet incl.: "Le train des SS" - "Filles expertes".

Cinéma 3
Du 1 au 7 juillet incl.: "L'esprit de la mort" - "Les vierges des mers chaudes".

MISTASSINI

Orphéon
Du 1 au 7 juillet incl.: "Moby Dick" - "L'empreinte du monstre".

JONQUIERE

Bellevue
Du 1 au 7 juillet incl.: (A confirmer).

Centre
Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

Elysée
Du 1 au 7 juillet incl.: (A confirmer).

CINE-PARC SAGUENAY

Saguenay 1
Du 1 au 7 juillet incl.: "L'île sur le toit du monde" - "L'honorable Griffin".

Saguenay 2
Du 1 au 7 juillet incl.: "La grande casse" - "2 corniauds au régiment".

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM

MARDI: 23h10

LA NUIT DU LOUP-GAROU (6) — G.-B. 1961. Drame d'horreur de T. Fisher avec Clifford Evans, Oliver Reed et Yvonne Romain. — Un jeune homme se mue en loup-garou et devient meurtrier. — Eléments d'horreur simplistes. Mise en scène quelconque. Interprétation médiocre.

JONQUIE6RE — CKRS

MARDI: 14h30

TROIS FILLES A MADRID (5) — E.-U. 1964. Drame sentimental de J. Negulesco avec Ann-Margret, Carol Lynley et Pamela Riffin. — Trois jeunes Américaines établies à Madrid y rencontrent l'amour. — Produit de série. Photo soignée. Verbeux et artificiel. Interprétation superficielle.

MARDI: 00h00

CINQ MILLE DOLLARS MORT OU VIF (5) — E.-U. 1964. Western de R. G. Springsteen avec Tony Young, Dan Duryea et Jean Hale. — Un homme dont la tête est mise à prix se réfugie dans une mission abandonnée. — Western traditionnel. Péripéties diverses. Interprétation adéquate.

télésag

MERCREDI, 6 JUILLET 1977, 20H30. REPRISE JEUDI, 15H00, Film: "Parti pour la gloire" — Repliés sur eux-mêmes et ne sentant nullement concernés par la sale guerre, les Beaucerons refusent de s'inscrire et le gouvernement d'Ottawa doit envoyer l'armée chercher les gars de force. (Circonscription, en 1942).

JEUDI, 7 JUILLET 1977, 21H30. REPRISE VENDREDI, 16H00: "Peut-être Maurice Richard" — Maurice Richard: héros du sport, mythe populaire et phénomène représentatif de tout un peuple. Ce film se veut une tentative de cerner l'essentiel d'un homme qui fut grand.

392 RACINE EST
CHICOUTIMI P.Q

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:
Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

MOT MYSTERE

45

6 LETTRES | **LE MOT CLEF — PETIT NAVIRE ARABE**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	O	D	E	U	R	O	T	S	A	C	I	T	R	I	N
2	P	E	E	A	N	A	N	A	S	U	O	S	B	A	H
3	A	B	D	C	S	U	R	T	N	I	R	O	N	I	E
4	Q	A	E	U	I	E	F	F	I	O	C	R	O	I	X
5	U	N	Q	N	A	M	O	D	D	R	A	G	E	B	O
6	E	V	U	A	I	L	E	G	L	A	C	E	E	R	S
7	C	I	I	B	I	H	C	R	I	E	R	T	S	A	E
8	N	N	P	E	O	R	C	F	I	B	O	U	S	R	C
9	O	E	E	R	E	L	U	E	R	N	I	D	I	E	O
10	P	D	S	I	X	M	A	R	L	A	R	E	A	T	N
11	O	A	T	U	E	T	A	R	E	A	U	A	R	E	D
12	T	L	E	T	S	A	V	R	R	R	I	D	G	R	O
13	A	A	U	N	G	A	V	A	C	O	A	C	E	E	U
14	G	B	N	O	L	Y	N	R	E	H	N	I	A	R	T
15	E	J	A	M	A	I	S	E	M	R	E	K	T	F	E

Absous, Airure, Altier, Ananas, Astre, Balade, Banvin, Bégard, Castor, Citrin, Claude, Coiffe, Croix, Décime, Dehors, Doute, Echine, Equipe, Etude, Facial, Folie, Fraude, Frère, Garnir, Gibier, Glace, Graisse, Hexose, Intrus, Ironie, Jamais, Kermès, Larron, Marche, Nylon, Odeur, Opaque, Oponce, Potage, Rareté, Second, Sexe, Tiare, Ungava, Vaste

EXPLICATION DU JEU

Pour découvrir le mot mystère procédez de la façon suivante:

- lisez attentivement la liste des mots fournie
- dans la grille, tous ces mots sont écrits horizontalement, verticalement et obliquement et en plus de droite à gauche et de bas en haut
- pour plus de facilité, repérez un mot dans la grille encerclez-y ses lettres et rayez ce mot de la liste afin de ne pas le chercher deux fois. Possédez ainsi jusqu'à l'élimination complète de tous les mots.
- il est préférable de commencer par les mots les plus longs car les lettres d'un mot court peuvent être comprises dans un mot plus long et ce mot court vous le trouverez ailleurs
- une même lettre peut servir à plusieurs mots suivant son direction, à l'exception du mot mystère
- lorsque tous les mots de l'énumération auront été rayés et que vous aurez encerclé les lettres correspondantes dans la grille il vous restera quelques lettres non encerclées que vous rassemblerez en lisant de haut en bas et de gauche à droite. Vous aurez alors le mot mystère.

Faut-il censurer Jean-François Bertrand?

GILLES LESAGE

(Tous droits reserves Le Quotidien et EdiMedia)

La rumeur veut que le jeune député péquiste de Vanier, M. Jean-François Bertrand, soit rappelé à l'ordre pour ses propos et son attitude de jeudi dernier à l'Assemblée nationale.

Il faut espérer qu'il n'en sera rien, car un tel geste porterait à désespérer du sens démocratique du nouveau régime.

Le cri du coeur de M. Bertrand relevait du simple gros bon sens: il n'a fait qu'exprimer son regret et son désaccord avec l'attitude de tous les partis représentés à l'assemblée. "J'inclus, a-t-il ajouté, l'attitude qui a été celle de notre parti ministériel en décidant de ne pas, de bonne foi, accepter le jeu de deux motions non annoncées, une première qui aurait porté sur la fête du Canada et une seconde qui aurait porté sur la fête de l'indépendance américaine."

Et il avait raison. Si tout le monde a un peu perdu la tête dans cette histoire abracadabrante, la faute retombe surtout sur MM. Robert Burns et Claude Charron, leader parlementaire et leader adjoint du gouvernement. Le premier surtout n'est pas encore recyclé et se comporte en Chambre comme s'il dirigeait six ou sept péquistes aux prises avec une meute ministérielle déchaînée.

La proposition du chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque, était pourtant simple et anodine: que cette Assemblée nationale se joigne à tous nos concitoyens canadiens pour souligner la fête du Canada. Rien de plus naturel et élégant, et qui aurait dû faire rapidement l'unanimité requise pour une telle motion.

Mais, flairant quelque pelure de banane ou voulant jouer au fin finaud, M. Burns suggère d'y ajouter des bons voeux à nos voisins américains, à l'occasion de la fête de l'Indépendance.

L'Opposition se rebiffe, veut deux motions distinctes qu'elle est prête à appuyer, M. Charron propose une seule et même motion, et le chahut part. La bonne blague de M. Burns tourne à la foire, une fois de plus, et le député créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, l'accuse avec raison de "mesquinerie".

De son côté, M. Gérard-D. Lévesque clame son humiliation non feinte "d'être obligé d'avoir recours à la procédure pour souligner la fête du Canada à l'Assemblée nationale". Ce qui était à l'origine un geste de bon voisinage devient une escarmouche entre fédéralistes et indépendantistes, les uns aussi passionnés, "poignés" et pris aux tripes que les autres.

Ne pouvant recueillir l'unanimité, le président n'a d'autre choix que de déclarer l'une et l'autre motion irrecevable. Le ton continue de monter entre les "belligérants", dont l'on craint que certains se prennent aux cheveux. Pour calmer les esprits, Me Clément Richard ajourne les travaux pour quelques minutes. A la reprise, M. Burns tend faiblement une mince perche, sur laquelle le président s'empresse de sauter, mais le leader gouvernemental la lui fait glisser des doigts. Un député ministériel, M. Guy Bisaillon (Sainte-Marie), essaie de la relancer, mais il est trop tard. Les députés de l'Opposition ont quitté tour à tour l'arena, et les ministériels se retrouvent entre eux. L'air niais, ils n'ont d'autre choix que d'ajourner les travaux à mardi, non sans que le député Bertrand n'enregistre son regret.

Un après-midi perdu pour rien, le 30 juin, alors que le feuilleton sessionnel est fort chargé et que s'amorce le débat fondamental sur la charte linguistique. Après tant de chichi au-dessus des hors-d'oeuvres, qu'est-ce que ce sera avec les plats de résistance: la langue, la Loi sur les référendums, le débat sur l'indépendance et l'association? Ca promet du meilleur et du pire, surtout du pire, hélas!

Anodin en soi, même s'il est sans précédent à Québec, cet incident loufoque suscite plusieurs réflexions.

Les leaders parlementaires du gouvernement doivent de toute urgence apprendre que leur rôle n'est pas de donner des coups et de tendre des peluches de bananes, mais de les parer et de les éviter, un peu comme des joueurs d'escrime. Ils ne sont plus dans l'opposition, que diable!

Les ministériels sont guettés par le danger tenace de l'arrogance, qui vient avec le pouvoir. Ils le savent d'ailleurs, puisqu'ils en ont discuté à plusieurs reprises, et encore tout récemment au caucus extraordinaire du Château Bonne-Entente. Ils le savent, mais ils l'oublient souvent, forts qu'ils sont de leur supériorité intellectuelle et numérique. Avec elle vient la tentation d'écraser les autres, d'utiliser un éléphant — la force du nombre — pour faire disparaître une mouche déplaisante. Il y a chez les ministériels des Louis-Philippe Lacroix en puissance... de l'intolérance larvée.

Heureusement, tous les députés n'ont pas été marqués par les lettres épiques que les six ou sept péquistes ont livrées aux 72 et aux 100 libéraux de naguère. Ils n'en sont donc pas traumatisés, comme MM. Burns, Charron et Lessard peuvent l'être.

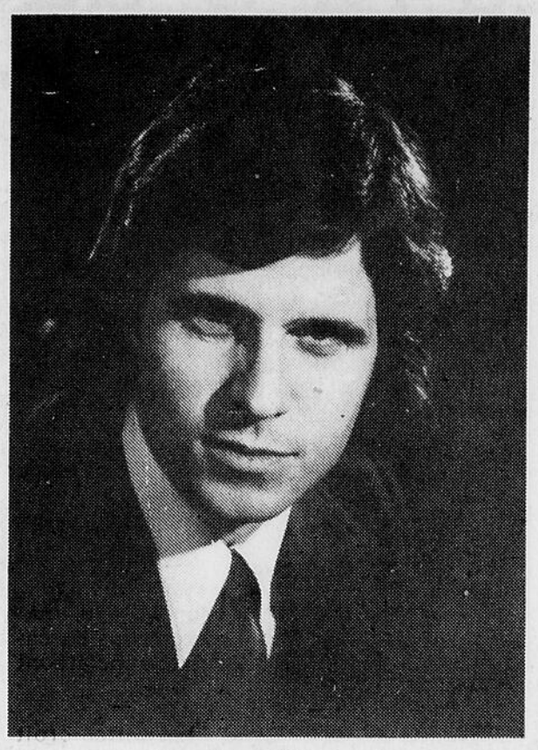

Jean-François Bertrand

Et il est heureux que des "néophytes" rappellent les anciens à l'ordre, se prévalant ainsi de leurs droits de députés libres. C'est ce que M. Bertrand a fait, et il faut lui en savoir gré, en espérant que ses sentiments sont partagés par un bon nombre de ses collègues.

Ce serait le comble du ridicule que le député soit rappelé à l'ordre, alors que MM. Burns et Charron doivent l'être. Car non seulement le député de Vanier n'a en rien enfreint la ligne de parti, mais il s'est simplement prévalu d'un droit des membres du Parti québécois: "Le droit à la dissidence et à la critique, à l'intérieur du parti, doit être constamment respecté."

Au surplus, les acrobaties procédurières comme celles de jeudi dernier ne font pas avancer d'un seul pouce la cause de l'indépendance, tout au contraire. A qui fera-t-on croire que le Canada et les Etats-Unis sont "assimilables" dans l'esprit des Québécois, que le gouvernement a promis de respecter et de ne pas bousculer?

Par la voix de l'Opposition, jeudi dernier, la majorité des Québécois voulaient se souhaiter à nouveau bonne fête, comme ils l'avaient fait la semaine précédente pour la Saint-Jean. Ils n'ont pu le faire, et c'est dommage. Un mauvais présage pour l'avenir?

Hausse de 13 p.c. des ventes des marques maison

MONTREAL (PC) — Réalisant de mieux en mieux son objectif d'"une plus grande autonomie du Québec en matière de vins et spiritueux", la Société des alcools du Québec (SAQ) a annoncé, hier, une hausse de 13 pour cent, à comparer avec l'exercice précédent, des ventes de ses marques maison pour un chiffre d'affaires de $52.5 millions l'an dernier.

Dans son rapport annuel, le président-directeur général, M. Jacques Desmeules, précise que la fabrication des 22 marques maison a entraîné des dépenses de $3.6 millions au Québec et le versement de salaires de $1.7 million à des travailleurs québécois.

"Nos marques maison, en plus d'accroître directement la rentabilité de l'entreprise, produisent des retombées économiques de plus en plus importantes et, d'ajouter M. Desmeules, nous confirmons que des efforts supplémentaires seront déployés."

Ces "efforts supplémentaires" pourraient bien être l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actifs de la distillerie Melchers. La firme de Berthierville est présentement sous le coup d'une requête en faillite. Selon certaines sources, une rencontre aurait lieu prochainement entre la direction de Melchers et le ministre des Finances, actionnaire de la SAQ.

Le document rendu public hier montre que les ventes de la SAQ ont progressé de 8.3 pour cent, atteignant $454 millions pour l'année financière terminée le 26 mars dernier.

Tendances

Du rapport annuel, on peut dégager les tendances suivantes: pour la première fois depuis plusieurs années, les ventes de spiritueux ont augmenté de moins de 1 pour cent. Au cours des dernières années, la consommation des spiritueux au Québec avançait au rythme annuel de plus de 5 pour cent et l'an dernier, la hausse n'a été que de 0.9 pour cent.

Tendances

Du rapport annuel, on peut dégager les tendances suivantes:

— pour la première fois depuis plusieurs années, les ventes de spiritueux ont augmenté de moins de 1 pour cent. Au cours des dernières années, la consommation des spiritueux au Québec avançait au rythme annuel de plus de 5 pour cent et l'an dernier, la hausse n'a été que de 0.9 pour cent.

— par contre, le mouvement en faveur des vins se poursuit avec une augmentation de près de 8 pour cent. C'est un chiffre assez voisin de celui des années précédentes.

— si les vins ont augmenté de 8 pour cent, les recettes en dollars ont fait un bond de 15.4 pour cent, laissant à l'inflation une part de 7.5 pour cent. Plus serré, le marché de l'alcool n'a pas permis une telle hausse. Les revenus montrent que 3.8 pour cent pour une hausse en volume de 0.9 pour cent, laissant moins de 3 pour cent à l'inflation.

— les dépenses d'exploitation prennent de plus en plus de place dans le budget de la SAQ. Passant de $28 à $56 millions au cours des cinq dernières années, les dépenses d'exploitation représentent 12.5 pour cent des ventes contre seulement 10.6 pour cent en 1972.

Cet accroissement survient même si le nombre des libres-services ne cesse de croître (57 en 1976). Cette formule devait réduire les coûts d'opération.

Il demeure que la SAQ maintient sa rentabilité. Les bénéfices nets représentent 38.1 pour cent des ventes contre 36.2 pour cent pour l'année antérieure. L'organisme a versé $165 millions à son unique actionnaire en 1976, le gouvernement provincial.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

L'Union des employés de service met un de ses locaux en tutelle

MONTREAL (PC) — C'est le 23 juin dernier que le syndicat des employés de soutien de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a été mis en tutelle par l'Union des employés de service FTQ, à laquelle il est affilié.

Dans une lettre adressée au directeur du personnel de l'hôpital, le président de l'Union des employés de service, M. Aimé Gohier, a informé ce dernier que les cinq membres de l'exécutif du syndicat étaient destitués de leurs fonctions, désormais assumées par un agent d'affaires de l'Union, M. Yvan Coulombe.

Contrairement aux syndicats affiliés à la CSN qui sont autonomes, le syndicats de Maisonneuve-Rosemont ne constitue qu'une section locale et peut être sous ce rapport entièrement contrôlé par l'Union des employés de service, également connue sous l'appellation de "local 298".

Le motif invoqué par M. Gohier, s'expliquant dans une autre lettre adressée aux cinq membres de l'exécutif, concerne le style de relations de travail que la direction syndicale locale avait prôné.

On reproche surtout aux membres de l'exécutif d'avoir organisé le 9 juin, sans en avoir informé au préalable les dirigeants du local 298, un débrayage du service alimentaire à la suite duquel plusieurs membres ont été suspendus pour une période de cinq jours.

"Dans les circonstances, il nous apparaît essentiel que l'Union conserve le contrôle de ces manifestations, considérant que l'Union à la responsabilité, à l'égard de l'ensemble de ses membres, de l'application de la convention collective. L'intérêt immédiat d'un petit groupe ne peut pas prévaloir sur l'intérêt de l'ensemble des membres de l'Union," écrit M. Gohier à l'exécutif démis de ses fonctions.

Extrême gauche

Dans un bulletin d'information destiné aux membres de l'unité locale, M. Gohier fait référence, sans le dire clairement, aux idées politiques prônées par l'ancien exécutif dont le président, M. Donald Bernier, a congédié pendant le dernier front commun, est un sympathisant d'un groupe d'extrême-gauche.

"Nous avons reçu suffisamment de demandes des membres nous indiquant que le groupe syndical élu à votre unité de base empêche l'expression démocratique des membres, travaille à promouvoir des idées politiques ou personnelles qui vont contre les membres et agit en proférant, dans certains cas, des menaces contre des membres", spécifie M. Gohier.

"Malgré cela, nous avons travaillé avec ces représentants dans votre meilleur intérêt; nous avons réussi à diminuer les quelque 240 griefs qu'ils avaient laissé pourrir depuis quelques années, mais les événements des dernières semaines nous portent à croire qu'il est impossible de travailler avec ces activistes", ajoute M. Gohier avant de s'étonner que M. Bernier affirme ne pas avoir été appuyé par le local 298 relativement à son congédiement alors qu'on lui avait offert de défrayer jusqu'à concurrence de $3,000 les honoraires de l'avocat de son choix.

QUEBEC EN BREF

Infractions à la Loi de l'assurance-chômage

QUEBEC (PC) — Plusieurs employeurs et prestataires ont été condamnés pour des infractions à la Loi de l'assurance-chômage au cours du dernier trimestre, dans la région métropolitaine de Québec.

Un communiqué émanant de la Commission d'assurance-chômage révèle que 93 employeurs qui avaient omis de remettre à des employés mis à pied un relevé d'emploi dans les cinq jours suivant la dernière journée de travail, ont été condamnés à des amendes s'élevant à $8,350.

Durant la même période, soit les mois d'avril, mai et juin, 72 prestataires ont été condamnés à des amendes totalisant $18,675, en plus d'avoir à restituer les montants d'argent obtenus frauduleusement et s'élevant à $48,729.

Doyle proposé à la direction de Javelin

MONTREAL (PC) — La candidature de John C. Doyle, fondateur et principal actionnaire de Canadian Javelin Ltd., a été proposée pour le poste de directeur lors de la dernière réunion annuelle de la société, mais un avocat qui le représentait a refusé cette nomination.

A l'assemblée du 27 juin, les directeurs sortants ont été réélus par une forte majorité. Une motion émanant des membres de l'assemblée et visant à élire au conseil l'ancien président, M. William Wismer, a été battue par 3.3 millions de votes contre 42,800.

La Presse Canadienne avait rapporté par erreur que le nom de Doyle se retrouvait en tête de la liste des directeurs.

Doyle, actuellement réfugié à Panama, n'assistait pas à la réunion du 27 juin et, a affirmé un porte-parole de la compagnie, n'a pas été directeur "depuis des années".

Congrès de nutrition

QUEBEC (PC) — Quelque 800 délégués venant des trois Amériques se réuniront à Québec du 15 au 18 août prochain à l'occasion du Congrès de nutrition de l'hémisphère occidental.

Ce congrès, qui se tiendra pour la première fois à l'extérieur des Etats-Unis, est organisé par plusieurs sociétés scientifiques canadiennes, américaines et latino-américaines.

Les participants y exploreront les nouvelles frontières de la nutrition, tant sur le plan biologique et médical que sur le plan éducatif, social, économique et politique, annonce un communiqué publié par l'Université Laval.

Sur le plan médical, les nouveaux horizons qui seront envisagés dans le domaine de la nutrition sont les aspects technologiques et les effets nutritionnels de l'utilisation des matières grasses, les conséquences des changements apportés dans la consommation des sucres et des fibres ainsi que les interactions entre le stress et le métabolisme des protéines.

Leclerc

NEW DELHI (AFP) — Le procès d'un Français soupçonné de l'assassinat de onze touristes étrangers en Asie du Sud-Est s'est ouvert lundi à New Delhi. Charles Shobhraj, alias Alain Gauthier, comparaît avec quatre autres complices, dont Marie-Andrée Leclerc, une Canadienne, et Jean Dhuisme, un autre Français.

Les trois jeunes gens sont accusés d'avoir tué Luc Salomon, un jeune Français de Saint-Avold, Moselle, âge de 29 ans, en lui administrant une forte dose de drogue en juin 1976 dans un hôtel de New Delhi. Ils sont poursuivis également pour vols et comparaîtront devant plusieurs juridictions.

Recherché dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est pour assassinats, Shobhraj, qui est d'origine vietnamienne, avait l'air détendu à l'ouverture de l'audience.

Permis de conduire

QUEBEC (PC) — Le bureau des véhicules automobiles du ministère des Transports du Québec vient d'adopter une mesure administrative en vue d'accélérer le service offert aux personnes qui désirent obtenir un permis de conduire.

Depuis le 1er juillet, la période d'attente d'environ 15 jours, qui était imposée à tout candidat qui réussissait son examen de conduite automobile, avant qu'il ne reçoive son permis, n'existe plus dans les 50 bureaux d'examens du Bureau des véhicules automobiles. Cette mesure touche plus de 200,000 personnes par année.

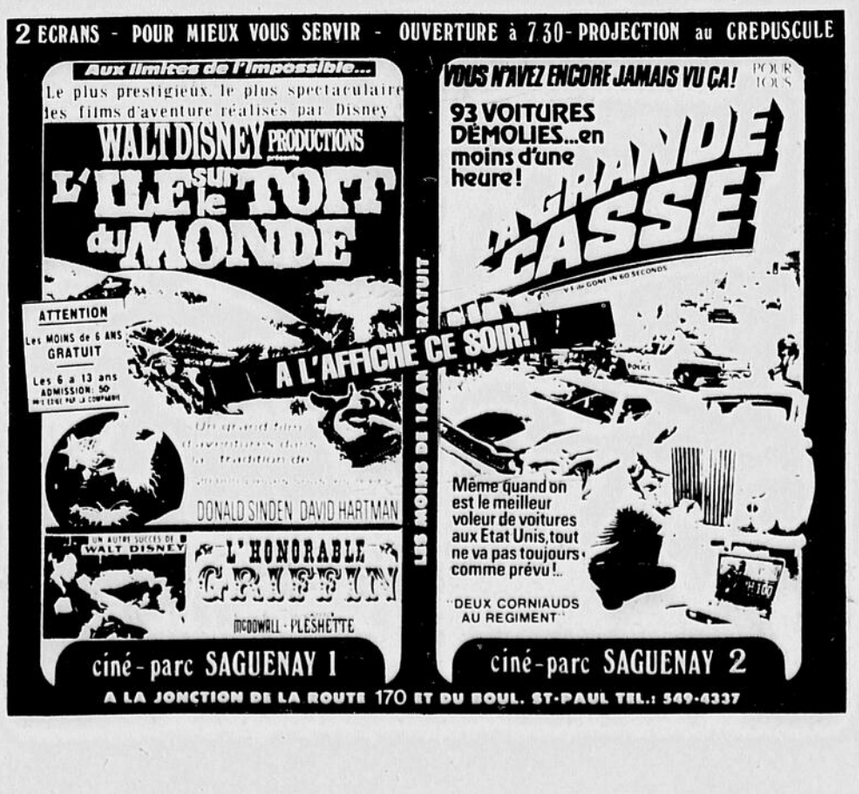

CANADA EN BREF

Accidents

Une enfant de cinq ans, tuée par un ours brun dans le parc national Waterton, en Alberta, est au nombre des 105 personnes qui ont perdu la vie d'une façon accidentelle au cours du long week-end de la Fête du Canada.

Une enquête de La Presse Canadienne montre qu'entre 18 heures jeudi et minuit dimanche, il y a eu 74 accidents mortels de la route, 21 noyades, huit morts dans des incendies et un par balles.

Le Conseil de la sécurité routière avait prédit qu'il y aurait entre 75 et 80 accidents de la route.

L'Ontario a eu 30 morts sur la route, 10 noyades, deux victimes d'incendies et un mort par balles.

Au Québec, 19 personnes ont été victimes de la route et trois de l'onde.

En Colombie-Britannique, cinq accidents de la route et trois de l'onde.

En Saskatchewan, six accidents de la route et un de l'onde.

En Alberta, cinq accidents de la route et un de l'onde, en plus d'une enfant tuée par un ours.

En Nouvelle-Ecosse, trois accidents de la route et trois de l'onde.

Au Manitoba, cinq victimes d'incendies et une de la route.

A Terre-Neuve, deux accidents de la route.

Au Nouveau-Brunswick, trois victimes de la route et une d'incendie.

Intolérance

SELKIRK, Man (PC) — L'archevêque de Selkirk, le Révérend E. J. Hoad a déclaré qu'il n'a jamais renvoyé de lettre à Hull, parce qu'elle était écrite en français, avec cette note: "Si vous écrivez au Manitoba, écrivez en anglais ou pas du tout".

Un porte-parole du cabinet d'assistance judiciaire de Hull avait constaté le retour de la lettre envoyée à une église anglicane, à 15 milles au nord-est de Winnipeg. Il s'agissait d'une demande de fac-similé d'un certificat de mariage. La lettre était écrite par l'avocat Alain Poirier le 24 mai, au Révérend Hoad. Le journal Le Droit avait fait état de cette affaire, le mois dernier.

Un collègue de Poirier, Me Georges Dufour, a indiqué, mercredi, que la lettre avait été réexpédiée quelques jours plus tard, avec la note écrite à la main.

Cependant, l'enveloppe a été jetée à la poubelle par la secrétaire. Elle a signé par la suite un papier comme quoi elle jurait que la correspondance venait bien de Selkirk.

Le Révérend Hoad, de son côté, affirme qu'il s'occupe de toute la correspondance qui arrive à sa paroisse, et que si la lettre était arrivée il l'aurait vue.

Grève d'infirmières

EDMONTON (PC) — Les infirmières diplômées de sept grands hôpitaux de l'Alberta ont débrayé lundi matin. Il s'agit de la première grève légale impliquant des infirmières dans cette province.

Près de 2,600 infirmières sont impliquées dans cet arrêt de travail, soit les quelque 830 de l'Hôpital Royal Victoria et les 369 infirmières de l'Hôpital général d'Edmonton. Les hôpitaux suivants sont également touchés par cette grève: L'hôpital Holy Cross et l'Hôpital général de Calgary, l'Hôpital général de Red Deer, l'Hôpital général de Grande-Prairie et l'hôpital St. Michael de Lethbridge.

Les infirmières réclament une majoration de salaire de 13 pour cent tandis que l'Association des hôpitaux de l'Alberta (AHA) s'en tient à son offre finale de six pour cent.

Tragédie

GRAND SAULT, N.-B. (PC) — Une seconde jeune fille est morte au cours de la nuit dernière au General Hospital de Saint-Jean, N.-B., des suites d'un accident de la circulation qui a impliqué des participants et des spectateurs de la parade du festival annuel de la patate de Grand Sault, dimanche.

La jeune victime est Carole Dancause, 12 ans, qui avait été hospitalisée, souffrant entre autres de blessures à la tête. Auparavant une autre jeune fille, Denise Solange Lebel, âgée de 13 ans, était déjà décédée peu de temps après l'accident.

Toutes deux faisaient partie d'une troupe de majorettes de Green River N.-B., qui venait de participer à la parade.

Cinq autres personnes sont soignées pour des coupures et des contusions. Elles étaient dans la voiture conduite par un résident de Grand Sault qui après avoir percuté le groupe de majorettes dans une rue, a fait une embardée et a heurté un autre véhicule.

Prince Charles

GLEICHEN, Alberta (PC) — Le chef indien Allan Wolf Leg a traité d'efféminés, lundi, les responsables fédéraux du protocole, qui n'ont pas voulu que le prince Charles traverse la rivière Bow à dos de cheval.

Cet événement devait faire partie des fêtes qui commémorent, à Blackfoot Crossing, le 100e anniversaire de la signature d'un traité qui donnait 55,000 milles carrés de terres à la couronne, en retour de certains droits et privilèges aux Indiens.

A Ottawa, on a prétendu que le courant était trop fort dans la rivière Bow pour que le prince tente l'expérience.

Des cavaliers de la Gendarmerie royale du Canada, qui devaient accompagner le prince Charles, ont également déclaré qu'ils hésitaient à faire la traversée.

Blackfoot Crossing est à 60 milles à l'est de Calgary.

Echange

TORONTO (PC) — "Tout le Canada est pareil", selon un étudiant montréalais de 15 ans qui croyait que les gens de Toronto seraient différents des Québécois.

Luc Cardinal, au nombre de 30 adolescents québécois qui viennent de participer à une visite d'échange de deux semaines en Ontario, a ajouté que les Torontois "sont très biens, très sympathiques".

Ce programme d'échange parrainé par la maison Simpsons vise à promouvoir l'unité canadienne. Les jeunes Québécois ont visité en particulier l'Ontario Place et la tour du CN à Toronto, le Festival de Stratford et les chutes du Niagara.

Susan Nagy (16 ans) a déclaré de son côté avoir aimé l'Ontario, en ajoutant qu'elle allait rentrer à Montréal avec une impression différente de cette province.

"Quand on est au Québec, a-t-elle dit, on ne se rend pas compte que le Canada est un pays vraiment grand. On a tendance à voir le Québec comme étant lui-même un pays."

Bébé d'une sixième génération

GUELPH (PC) — Jamie Alison Mary Dunn est née le 1er juillet et il se peut qu'elle soit le premier bébé au Canada de la sixième génération dont l'arrière-arrière aïeule vit encore.

Les parents de Jamie, Jim et Rosemary Dunn, de Guelph, Ont., croient que leur fillette est éligible au Livre des records Guinness parce que Mme Mary Welsh, l'arrière-arrière grand-mère, âgée de 105 ans, vit encore à Terre-Neuve.

Un porte-parole de Guinness a fait savoir aux Dunn qu'il y a deux familles comptant six générations, l'une aux Etats-Unis et l'autre en Afrique mais aucune au Canada du moins jusqu'à la naissance de Jamie.

Rapport sur le gazoduc de l'Alaska

Le NPD approuve et le PC hésite

OTTAWA (PC) — Alors que le Nouveau parti démocratique a dit approuver les conclusions du rapport de l'Office national de l'énergie sur la construction d'un gazoduc de l'Arctique, le Parti conservateur a choisi hier de réserver son jugement.

Le critique conservateur en matière d'énergie, M. James Gillies, a déclaré hier qu'en favorisant la construction d'un pipe-line le long de la route de l'Alaska, de préférence à la vallée du Mackenzie, l'office a misé sur les réserves canadiennes de gaz naturel, dont l'importance n'a pas été prouvée.

Dans son rapport, l'office a recommandé au cabinet fédéral d'autoriser le projet de construction du groupe Foothills (Yukon), de Calgary, à la condition d'adjoindre au pipe-line principal un raccordement devant acheminer le gaz naturel canadien du delta du Mackenzie aux marchés du sud.

L'office devait rendre une décision sur une voie de transport, en territoire canadien, du gaz naturel d'Alaska aux Etats américains du sud.

Essentiellement, l'office devait choisir entre la proposition de Canadian Arctic Gas, consortium formé des principales compagnies pétrolières, favorisant la route de la vallée du Mackenzie, et celle de Foothills, comprenant Westcoast Transmission et Alberta Gas Trunk Line, pour le tracé de la route de l'Alaska.

M. Gillies a indiqué que le Parti conservateur allait faire part de sa position sur la question lors du débat sur le pipe-line, qui se tiendra vraisemblablement aux Communes au début d'août avant que le gouvernement ne prenne une décision finale.

Du côté des néo-démocrates, le leader, M. Ed Broadbent, a déclaré que le rapport de l'office confirme ce que le NPD a soutenu depuis trois ans, soit que le tracé de la vallée du Mackenzie n'est pas souhaitable sur les plans social, économique et écologique.

Il a ajouté que le gouvernement canadien devrait demander au président américain, M. Jimmy Carter, de se prévaloir de l'extension que lui accorde la loi et de reporter de 90 jours, soit au 1er décembre, la décision qu'il doit prendre sur un itinéraire pour permettre d'étudier plus en profondeur toutes les répercussions du projet.

En effet, le gouvernement canadien s'est engagé à faire part aux autorités américaines de sa décision sur le pipe-line avant le 1er septembre, date à laquelle le président Carter doit faire sa recommandation au Congrès.

En plus des routes de la vallée du Mackenzie et de l'Alaska, le gouvernement américain considère aussi la "route El Paso", soit l'acheminement du gaz naturel par navires-citernes le long de la côte du Pacifique.

JAMAIS TROP TARD — Après trois mois de fréquentions, Snuffy Newton, âgé de 82 ans, a épousé Ordilla Goodman, âgée de 83 ans, dans une résidence pour citoyens âgés de Toronto. La nouvelle Mme Newton était veuve depuis 34 ans, mais pour Snuffy, il s'agissait d'un premier voyage à l'autel.

(Téléphoto PC)

Projet de loi no 1

Les conservateurs réclament l'intervention du fédéral

OTTAWA (PC) — Le leader des conservateurs à la Chambre des Communes, M. Walter Baker, a pressé à nouveau hier le gouvernement fédéral d'intervenir pour modifier le projet de loi no 1 sur la langue du Québec.

Le député de Grenville-Carleton, près d'Ottawa, a accusé le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, de s'être contredit en fin de semaine en déclarant, d'abord, que le gouvernement laissait aux simples citoyens l'initiative d'entreprendre des poursuites en cour sur la constitutionnalité de cette loi et, ensuite, en affirmant qu'il n'a pas l'intention de désavouer ce projet de loi.

M. Baker a soutenu que la future loi québécoise viole les principes généraux énoncés récemment par le secrétaire d'Etat dans un Livre blanc sur les langues au Canada.

M. Roberts s'est contenté de rappeler au député conservateur que le bill no 1 est toujours devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale et qu'il est fort possible que des amendements lui soient apportés et que, par conséquent, il serait prématuré pour le gouvernement de prendre une position définitive.

Visiblement peu satisfait de cette réponse, M. Baker s'est levé pour dire qu'il n'est pas sûr que le gouvernement intervienne vraiment dans cette affaire puisque, a-t-il rappelé, le premier ministre lui-même a déjà affirmé il y a trois ans alors qu'il commentait le bill 22, "qu'il accepterait un Québec unilingue francophone".

Par conséquent, le député conservateur a demandé au secrétaire d'Etat ce qu'il entendait faire pour "pour protéger la minorité anglophone du Québec qui a droit à la même protection que les autres minorités linguistiques vivant hors du Québec".

En réponse, M. Roberts a indiqué que les anglophones du Québec devraient pouvoir envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises et que le Livre blanc incitait les provinces au libre choix de la langue d'enseignement.

Autos bientôt munies de coussins d'air et de ceintures automatiques

TORONTO (PC) — Les fabricants d'automobiles du Canada installeront sans doute des coussins d'air ou des ceintures de sécurité automatiques sur leurs modèles standards de luxe vers la fin de 1981 et sur tous les modèles en 1984, a annoncé dimanche, un porte-parole de l'industrie.

Nick Hall, directeur des relations publiques pour General Motors of Canada, a expliqué qu'il lui semblait certain que le gouvernement canadien introduirait des règlements similaires à ceux annoncés récemment par Brock Adams, secrétaire américain aux Transports.

"Nous aurons à suivre ces réglementations américaines parce que cela n'aurait aucun sens de vendre des modèles de ce côté-ci de la frontière pourvus d'un équipement différent de ceux produits de l'autre côté."

Les coussins remplis d'air se gonflent en principe automatiquement en cas de choc pour protéger le conducteur et les passagers avant. Puis il se dégonfle en quelques secondes, pour permettre aux passagers d'être libres de leurs mouvements.

Quant aux ceintures de sécurité automatiques, il s'agit de bras rembourrés qui enserrent automatiquement les passagers quand les portes se ferment.

Un porte-parole de la compagnie American Motors (Canada) Ltd. a déclaré, de son côté: "Nous nous attendons à ce que le gouvernement canadien suive l'exemple américain. Le seul problème est de rédiger ces nouvelles réglementations."

Adams estime que les nouveaux systèmes de sécurité sauveront au moins 9,000 vies par an aux Etats-Unis vers le milieu des années 80, pour un coût supplémentaire par véhicule de $25 à $100 pour les ceintures de sécurité ou de $100 à $300 pour les coussins d'air.

Banc George: LeBlanc espère obtenir l'accord des E.-U.

OTTAWA (PC) — Le ministre des Pêcheries Roméo Leblanc a exprimé l'espoir, lundi, que les Etats-Unis acceptent la proposition du Canada relative au banc George, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Maine.

Répondant aux Communes à une question du député progressiste-conservateur Lloyd Crouse, M. Leblanc a rappelé que les Etats-Unis avaient rejeté l'idée d'une administration conjointe au moment où le Canada l'avait proposée.

M. Crouse, de son côté, a souligné que les premiers ministres des provinces maritimes et les gouverneurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre s'étaient dit favorables au projet canadien, au cours d'une récente réunion.

Le banc George est divisé entre le Canada et les Etats-Unis par la zone de pêche de 200 milles.

Energie

Subventions du fédéral pour l'isolation de vieux logements

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Energie, M. Alistair Gillespie, a déclaré hier aux Communes que les propriétaires qui veulent isoler leur maison devront le faire eux-mêmes s'ils veulent que l'octroi fédéral de $350,000 les rembourse complètement de leurs dépenses.

Si les gens ont recours à des entrepreneurs, le coût de l'isolation sera de $850 à $950.

Mais pour les propriétaires capables de faire le travail eux-mêmes, l'octroi de $350 — taxable — devrait être à peu près suffisant.

M. Gillespie répondait à M. T.C. Douglas NPD, Nanaimo-Cowichan-The Islands, qui avait exprimé l'avis que les $550 que les propriétaires moyens devrait payer en plus de l'octroi seraient un obstacle aux succès du programme.

Le gouvernement fédéral annonçait la semaine dernière qu'il subventionnerait l'isolation des vieux logements afin d'économiser le carburant, mais seulement dans les provinces qui accepteraient d'autres mesures de conservation comme une diminution de la vitesse sur les routes.

M. Gillespie a aussi souhaité que certaines provinces modifient leur législation sur les loyers afin d'encourager les propriétaires à améliorer l'isolation de leurs maisons.

Le gouvernement fédéral négocie dans ce but afin, surtout, que les logements loués puissent bénéficier du programme, qui doit entrer en vigueur le 1er septembre.

Le ministre a rejeté une suggestion de M. Douglas que les octrois soient rétroactifs au profit de ceux qui accompliraient les travaux d'isolation au cours de l'été. Cela créerait, dit-il, des difficultés administratives.

Enfin, M. Gillespie conseille à ceux qui voudraient isoler des maisons sans recourir à l'octroi fédéral d'acheter les matériaux cet été pendant qu'ils sont en abondance.

SCP

Rupture des négociations

OTTAWA (PC) — Tout indique que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des postiers ne reprendront pas avant le mois de septembre.

En effet, ce n'est que le 7 septembre que la Commission des relations de travail dans la fonction publique doit reprendre ses audiences relatives aux plaintes du Syndicat canadien des postiers qui allègue que le ministère des Postes s'ingère dans ses affaires internes.

Un porte-parole syndical a fait savoir, hier, lors d'une entrevue, qu'il est peu probable que les négociations reprennent avant la fin du mois de septembre à moins que le ministre des Postes ne change d'attitude et cesse de "mentir au public canadien".

M. Leroy Hiltz, le secrétaire du SCP, a rappelé que le syndicat désire pouvoir communiquer avec ses membres sur les lieux de travail, en distribuant et en affichant des bulletins d'information.

Selon le syndicat, le ministère des Postes a décidé, cette année d'empêcher ce genre de communications sur les lieux de travail et a décidé de distribuer ses propres lettres de renseignements sur le déroulement des négociations.

Hier aux Communes, le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a affirmé qu'il était faux de prétendre que le ministère empêchait le syndicat de communiquer avec ses membres.

En réponse à une question du député néo-démocrate, M. John Rodriguez, il a ajouté que les allégations du syndicat sont sans fondement.

M. Blais a précisé, d'autre part, que les négociations avaient été rompues unilatéralement par le SCP.

A sa sortie des Communes, le ministre a affirmé qu'il avait invité, à deux reprises, le syndicat à revenir à la table de négociation.

Ce qui importe, par dessus tout, a-t-il dit, c'est d'éviter les interruptions de service.

D'après M. Hiltz, du Syndicat canadien des postiers, il est clair que les négociations ne peuvent reprendre dans le climat actuel. De plus, il a fait savoir que les postiers se réunissent à Halifax à la fin du mois de juillet pour élire un nouvel exécutif, qui aura un mandat clair et fort pour négocier.

Sort d'un million de chômeurs

par Ginny Galt

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a été la cible des critiques de l'opposition qui l'a accusé, hier, aux Communes, d'être insensible au sort d'un million de chômeurs. Néo-démocrates et conservateurs lui reprochent de vouloir imposer des critères plus sévères pour l'éligibilité aux prestations de l'assurance - chômage, alors que rien n'est fait pour créer de nouveaux emplois.

M. Bud Cullen, ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, venait de se porter à la défense du projet de loi qui allonge la période de travail minimale requise pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Les conservateurs se sont dit d'accord avec les nouvelles restrictions proposées, mais M. Lincoln Alexander, député de Hamilton ouest, n'en a pas moins estimé que "peu importe tous les rafistolages que comporte cette loi, si vous ne créez pas des emplois durables et en nombre important".

Le ministre, dit-il, peut plastronner, mais cela n'aide pas beaucoup les chômeurs.

Pour M. John Rodriguez, député NPD de Nickel Belt, le débat parlementaire sur ce nouveau projet de loi devrait servir à mettre en relief le problème critique du chômage.

En vertu de la législation actuellement en vigueur, il suffit d'avoir travaillé pendant un minimum de 8 semaines pour être éligible aux prestations. Le projet de loi sous étude allonge cette période à 10 ou 14 semaines, selon la région de résidence.

M. Cullen avait dit que les économies faites sur les prestations de l'assurance-chômage seraient réinvesties dans des programmes visant à créer de nouveaux emplois.

Aux termes du projet de loi, la Commission de l'assurance-chômage et le Centre de la main-d'oeuvre du Canada fusionneraient. Ce qui donnerait, de l'avis de M. Rodriguez, "un cauchemar administratif".

Tel n'est pas l'avis de M. Cullen, qui est persuadé que cette fusion serait dans l'intérêt des chômeurs, puisqu'elle permettrait de mieux cerner leurs besoins.

Du reste, ajoute le ministre, la fusion créerait "un meilleur équilibre entre le service et le contrôle dans l'administration de l'assurance-chômage".

M. Alexander a fait valoir que l'opinion craint que les prestataires ne grugent l'assurance-chômage qui coûte déjà au contribuable près de $4 milliards par année.

Il a toutefois demandé au gouvernement d'être indulgent surtout envers ceux qui ont subitement perdu un emploi qu'ils occupaient depuis de longues années.

"Nous ne voulons pas, dit-il, que les ayants droit soient durement traités, ni que les fonctionnaires de l'assurance - chômage brandissent des matraques."

JOURS D'AUBAINES VÉRITABLES RCA

DURÉE LIMITÉE!

Nouveau bas prix sur le 20 po du ColorTrak de RCA...

Vous pouvez maintenant vous procurer l'image ColorTrak RCA d'un réalisme saisissant à un prix d'aubaine véritable . . . mais vous devrez vous hâter car les stocks sont limités! Ce modèle de table 20 po ColorTrak de RCA met en vedette:

- Un châssis ColorTrak 100% transistorisé qui capte et corrige les signaux en couleurs avant que ceux-ci ne deviennent image sur votre écran
- Un circuit spécial qui protège le réalisme des teintes faciales . . . automatiquement
- Un senseur intégré activé par la lumière qui vous apporte une image vivante . . . même en pleine clarté
- Des phosphores filtrés dans le tube-image qui diminuent les reflets sur l'écran
- Un coffret deux tons de style attrayant avec poignée

Voyez ce portatif 18 po XL-100 de RCA offert à prix d'aubaine!

Un portatif 18 po plein de caractéristiques dont le prix offre une valeur exceptionnelle durant les jours d'aubaines véritables RCA . . . une chance unique de vous offrir la qualité de la couleur XL-100 de RCA ou encore de vous procurer un second appareil!

- Châssis fiable XL-100, 100% transistorisé, avec 25 000 volts de puissance à l'image
- Tube-image perfectionné AccuLine avec matrice noire d'arrière-plan qui procure la précision des détails et une luminosité fulgurante.
- Accord précis automatique (AFT)
- Coffret frappant fini simili-bois/havane métallique

RCA

Canada un beau pays un pays libre

Fête du Canada, 1er juillet

Deux des nombreux articles de qualité RCA offerts par les marchands participants RCA.

Meubles Laprise & Fils Ltée, 205, des Peupliers, Notre-Dame-de-la-Doré, Co. Roberval, Qué. 256-3506.	**Paul Desbiens Meubles Enr.,** 1082, ave du Port, Port-Alfred, Qué. 544-3671	**Gagnon Frères Meubles Ltée,** 577, boul. Walberg, Dolbeau, Qué. G8L 1G1 276-0765	**Gagnon Frères Meubles Ltée,** 93, rue St-André, St-Jérôme de Métabetchouan, Lac-St-Jean, Qué. G0W 2A0	
P.-L. Meubles, St-Félicien, Co. Roberval, Qué. 679-1212	**Duchesne & Tremblay,** 19, est, rue Racine, Chicoutimi, Qué. 543-1435	**Gagnon & Frères,** 400 est, rue Racine, Chicoutimi, Qué. 543-1501.	**Comptoir du Meuble,** 425, ouest, rue Collard, Alma, Qué. 668-8353	**Gagnon Frères,** 918, boul. St-Joseph, Roberval, Qué. G8H 2L9

ECONOMISEZ tous les jours avec les Prix d'escompte provibec

ANANAS TRANCHES

"CREAMCO"
BOITE 19 ONCES

SUPER VALEUR

49¢

MELASSE GRAND'MA

CARTON
1 KILOGRAMME

SUPER VALEUR

83¢

LEGUMES ASSORTIS

"FERLANDIERE"
BOITE 10 ONCES

SUPER VALEUR

17¢

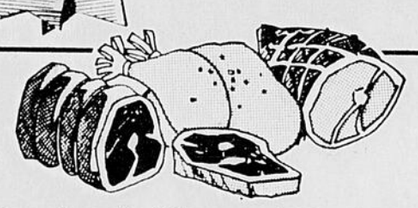

Viandes à "Prix d'Escompte"

ROTI DE PORC FRAIS

GENRE PIC-NIC, LA LIVRE

SUPER VALEUR

79¢

Rôti de porc frais COUPE DU SOC, LA LIVRE	.89
Steak de porc frais COUPE DU SOC, POUR CHARBON DE BOIS, LA LB	.99
Porc haché frais LA LIVRE	.89
Jambon Provigo DEMI-COTTAGE, LA LIVRE	1.59
Saucisses fumées PROVIGO, PAQUET DE 16 ONCES	.79
Pizzas garnies Provigo 9 POUCES DE DIAMETRE, CHACUNE	1.09
Cretons "4 Etoiles" CONTENANT DE 15 ONCES	1.43

provibec

CHAISES DE PATIO

FLEURIES, EN ALUMINIUM
CHACUNE

$5.49

CHARBON DE BOIS

"GOURMET-KING"

SAC 5 LIVRES	SAC 10 LIVRES	SAC 20 LIVRES
.85	1.63	2.69

Le choix est GRAND et vous économisez avec les produits Provigo!

Fèves au lard PROVIGO, BOITE 28 ONCES	.61
Essuie-tout PROVIGO, PQT DE 2 ROULEAUX	1.09
Détergent Bleu PROVIGO, BTE 4.6 LIVRES	1.65
Blés d'Inde en épi PROVIGO, BOITE 40 ONCES	.75

BISCUITS SODA SALES

"PROVIGO"
BOITE 2 LIVRES

$1.29

Fruits et Légumes Frais à "Prix d'Escompte"

SUPER VALEUR

CHIQUITA OU DOLE
IMPORTEES
LA LIVRE

BANANES

20¢

Nectarines de Californie GROSSEURS: 80-84-88, LA LIVRE	.49
Laitue frisée CULTURE DU QUEBEC	2 pour .35
Raisins verts THOMPSON, SANS PEPINS, LA LB	.99
Piment vert LARGE DE FLORIDE, CHACUN	.19

Biscuits ASSORTIS, WESTON, SAC DE 400 GRAMMES	.99
Chocolat CARAMILK EN BARRE, DE CADBURY, SAC FAMILIAL	.51
Breuvage EN POUDRE, FRIGOLO, SAVEURS ASS., 20 ONCES	1.36
Liqueur Total COLA, ZIP-TOP, 10 ONCES	.16
Dîner Cordon-Bleu BOITE DE 15 ONCES	.67
Poulet désossé NOTRE-DAME, BOCAL 32 ONCES	4.54
Spaghetti CATELLI, SAUCE TOMATES, BOITE DE 19 ONCES	.44
Sauce B.B.Q. Heinz AIL OU OIGNON, BOUT. 18 OZ	.68
Mayonnaise pure KRAFT, BOCAL 16 OZ	.97
Aylmer CHOUX-FLEURS ET OIGNONS MARINES, BOCAL 15 ONCES	.83
Vinaigre blanc BURETTE-CANADA, 2 X 250 MILLILITRES	.43
Soupes Heinz PRETES-A-SERVIR, ASS., BTE 8 ONCES	.18
Huile végétale CRISCO, BOUT. 24 ONCES	1.20
Dream-Whip CREME A FOUETTER, BOITE 3 ONCES	.65
Marmelade 3 FRUITS, GOOD MORNING, BOCAL 24 ONCES	1.22
Beurre caramel VACHON, 32 ONCES	1.12
Miel liquide DOYON, BOUTEILLE 16 OZ	.99
Café décaféiné MAXWELL-HOUSE, BOCAL 8 ONCES	6.44
Thé glacé Nestea BOCAL 13 ONCES	1.41
Thé Salada ORANGE, PEKOE, BOITE DE 60 SACS	1.93
Froot-Loop Kellogg CEREALES, BTE 10 OZ	.77
Nourriture ASS. POUR CHATS, MISS. MEW, 6 ONCES	.26
Litière Saular POUR CHATS, 4 KILOGRAMMES	1.21
Mouchoirs ass. ROYALE, 3 PLIS, BOITE DE 60	.34
Papier aluminium REYNOLDS, 12" x 50'	1.05
Sacs Glad POUR POUBELLES, 10 SACS DE 10" x 26" x 36"	1.16
Assiettes de carton DIXIE, 50 ASS., 9"	1.87
Détergent Swan LIQUIDE, 2 X 24 ONCES	1.42
Savon Lux COULEURS ASSORTIES, REGULIER, PQT 3 BARRES	.77
Nettoyeur A FOURNEAUX, M. MUSCLE, GACHETTE, 14 ONCES	1.47
Rince-bouche LISTERINE, BOUT. 250 MILLILITRES	.99
Shampooing LIMONNELLE, CITRON, BOUTEILLE 8 ONCES	1.29
Fixatif Adorn BLEU OU ROUGE 6.3 ONCES	1.49

UNE VRAIE AUBAINE

Jeux de plats
Garde-saveur

VALEUR: $2.39

PRIX DE LIQUIDATION

99¢

provibec

VOICI VOS EPICIERS PROVIBEC

Les Ent. E. Tremblay Inc. 445 St-Judes S., Alma	**Marché E.L.T.** 455 Victoria, Bagotville	**Camil Desbiens** 803 Hebert, Desbiens	**Epicerie D. H. Inc** 87 Gauthier, Larouche	**Marche Banco No-3** 37 St-Joseph, St-Coeur de Marie	**Charles Regnier** 33 St-Georges, St-Jerome
Marche General Inc. 1415 du Manoir, Isle-Maligne	**Marché Tremblay Enr.** 66 rue Principale, Chambord	**Laurier Guerin** 303 Turgeon, N.-D. Heberville	**Jacques Savard** 53 Dequen, Mistassini	**Fernand Tremblay** St David de Falardeau	**L. Lemieux & Fils Ltee** 169 Principale, St-Leon
Saguenay Store Enr. 750 rue Price, Alma	**Léon Bélanger** 942 Boily, Chicoutimi	**Marché Provibec** Blv. Gerald Harvey, Jonquière	**Victor Boulianne** 400 St Cyrille, Normandin	**Girard & Fils** 242 Sacs-Coeur, St Felicien	**Florent Lachance** 574 Principale, St Prime
Placide Collard 219 La Salle, Arvida	**Wellie Côté** 439 Racine E., Chicoutimi	**J-Edmond Maltais** 490 St Jacques, Jonquiere	**Marcel Hudon** N.-Dame de la Dore	**Raymond Prive** Ste Hedwige, Co. Lac St-Jean	**Noel Darveau** 2 du Moulin, St-Thomas
Marché Racine 244 Racine, Arvida	**Gérard Charest** 452 Fradette, Chicoutimi	**Marcel Bouchard** 70 Cabot, Kenogami	**A. Simard & Fils** Blvd. de la Baie, Port Alfred	**Eddy Lavoie** 20 A Blvd. St Jean, Arvida	**Boucherie Moderne** Chutes-aux-Outardes
Camil Gagne 1025 rue Bagot, Bagotville	**Fortin & Mérette** Rivière du Moulin	**Raymond Bouchard** 86 rue St-Famille, Kenogami	**Marché Banco Ltée** 477 Simard, St-Ambroise	**Côté & Frères** 47 St Andre, St-Jerome	**J. H. Boulianne** 63 St-Marcellin, Escoumains
Marche Sirois 15, 2e Avenue, Forestville	**Arthur P. Drolet** Lac Bouchette				

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 4 AU 9 JUILLET 1977. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS A FLUCTUER.